



PRESENTATION DU PROJET L'ASPECT DES USAGES DE LOISIRS-SECURITE EN MER

PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE SAINT-NAZAIRE

DÉBAT PUBLIC

LE CROISIC, le 19 avril 2013

Salle des fêtes
33 rue du Pont de chat 44490 LE CROISIC

De 19h30 à 22h30

Nombre de Participants : 188 participants

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Mesdames, messieurs, si vous voulez bien prendre place. Je crois que la régie nous demande quelques minutes, donc tranquillement, si vous voulez bien vous installer. Vous découvrirez en même temps que moi lorsqu'ils seront prêts. Est-ce que la régie est prête ? Donc si vous voulez bien vous asseoir et selon la coutume je vais inviter Mme le maire à venir se livrer à une tradition républicaine de l'accueil. Madame le maire s'il vous plaît.

Michèle QUELLARD, Maire du Croisic

Ecoutez, merci beaucoup. Mesdames et Messieurs, bienvenus dans notre salle des fêtes, bienvenue au Croisic. J'ai le plaisir d'accueillir ce soir Mme Sayaret qui est la présidente du débat public, de la commission du débat public sur l'éolien. J'ai bien dit Mme Sayaret ? Et je vais vous laisser présenter vos collaborateurs et vos membres, ils sont nombreux et nous sommes très heureux de vous accueillir. C'est vrai que nous sommes la commune la plus près de ce fameux parc éolien, on va beaucoup en parler ce soir. Merci d'être là pour nous expliquer cela Mme Sayaret. Merci beaucoup.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci Madame. Alors mes collaborateurs comme vous l'avez dit sont sur la table orange voyez-vous, de l'autre côté, c'est une autre histoire, c'est un maître d'ouvrage. Nous ne sommes pas sur la même table. Alors puisque vous me le demandez, je vais le faire bien gentiment, je vais présenter une partie, nous sommes une équipe. Vous m'accueillez mais vous accueillez une équipe. On va partir de Jean-Louis LAURE, Dorothee BRIAUMONT, Bruno LEPRAT. Nous ne sommes pas au complet, ce soir, parce que nous travaillons, parce que nous avons des activités, nous ne sommes pas toujours être tous ensemble lors des réunions publiques mais sachez que collectivement, nous assumons la responsabilité de ce débat, d'un débat que nous avons tout préparé. Voilà, merci de ces mots d'accueil. Alors je laisse les dernières personnes s'installer. Pour vous présenter un petit peu le menu du soir, par ce soleil rayonnant qui est un peu en concurrence avec notre rencontre. Merci donc encore une fois de nous avoir rejoints. Pourquoi sommes-nous là ? Parce que tout simplement un maître d'ouvrage, Energie Maritime France, a saisi la commission nationale du débat public dite CNDP, autorité administrative indépendante, parce que ce maître d'ouvrage avait l'obligation législative de saisir cette commission, eu égard à l'intérêt national du projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire, et aussi parce que ce projet a un impact sur l'environnement au sens global du terme, aussi parce que ce projet dépasse un certain montant d'euros, d'où cette obligation de saisir la commission. La commission nationale a décidé l'organisation d'un débat public en nommant une commission particulière du débat public, donc nous sommes une équipe dédiée à ce projet. Si vous voulez bien revenir à la première diapo, merci beaucoup, parce que la fin de la diapo est tout à fait importante. Ce débat, celui qui nous intéresse, celui qui va vous permettre à vous public de vous informer sur un projet, de donner votre avis sur le projet. Il connaît une double spécificité : la première spécificité, c'est que le maître d'ouvrage, que j'ai cité tout à l'heure arrive après que l'État ait déterminé des zones propices en mer et lancé un appel d'offres, lequel appel d'offres a connu une réponse, un lauréat, qui est donc ce maître d'ouvrage. Première spécificité, donc les maîtres d'ouvrage qui sont de l'autre côté de cet espace ont été retenus par l'État suite à la détermination des zones propices. Il a été retenu ce maître d'ouvrage, ce qui n'empêche pas une phase de lever des risques, une phase qui va nous permettre de discuter sur l'opportunité de ce projet, puisque vous allez voir, par la suite, que la décision finale du maître d'ouvrage n'est

pas prise. L'autre spécificité de ce débat, c'est que, vous en avez sans doute déjà entendu parler, c'est qu'il a d'autres projets éoliens en mer, au long des côtes françaises. On va partir de Fécamp, on va continuer sur Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et nous arriverons à Saint-Nazaire. Merci. Le débat, comme je vous le disais, va nous permettre de nous interroger, d'où ces questions qui sont posées : pourquoi l'implantation d'un parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire ? Pourquoi ? Comment cette installation est-elle envisagée ? Ce n'est bien sûr pas la commission particulière qui va répondre à ces questions ; mais le maître d'ouvrage. Ce projet correspond-il aux différents usages du territoire maritime et terrestre ? Nous sommes une commission neutre et indépendante. Neutre, cela veut dire que jamais vous n'entendrez aucun membre de la commission formuler un avis favorable ou défavorable vis-à-vis du projet. Nous n'avons aucune opinion sur le sujet, ce n'est pas notre rôle. Notre rôle est de permettre le dialogue entre le public et le maître d'ouvrage. D'être garant que le public soit entendu, j'ai bien dit entendu par un maître d'ouvrage dans ses opinions et que le maître d'ouvrage réponde aux questions qui sont posées par le public. La commission, et donc chacun de ses membres, la commission est indépendante. Indépendante du maître d'ouvrage. Ils n'interviennent en aucune façon dans nos vies et le débat public lui-même répond à ces trois principes très importants : celui de l'équivalence, équivalence des personnes, équivalence de l'information et des supports qui sont distribués à chacun d'entre nous. Equivalence, cela veut dire qu'il n'y a pas de grade, il n'y pas de qualité spécifique. La parole de l'un vaut la parole de l'autre. Transparence dans tout ce que nous savons, nous commission. Nous le mettons à disposition du public. Troisième principe : argumentation, il est certain que parmi le public, il y a des avis différents qui vont s'exprimer ce soir, je n'en doute pas, et cette expression du public doit se faire dans l'argumentation. Pourquoi ? Comment ? L'argumentation est un principe, et tout cela je les tire de la loi dite de démocratie de proximité, une loi de 2002 qui organise ce processus de débat public. La suite de ces quatre mois de rencontres et de réunions publiques : deux mois après la clôture, nous aurons à rédiger un compte-rendu des débats, le compte-rendu sera transmis à la commission nationale qui elle-même en tirera un bilan. On dit bien compte-rendu et bilan. Il ne s'agit pas d'avis favorable ou défavorable, j'insiste beaucoup là-dessus. Ensuite, trois mois après ce compte-rendu le maître d'ouvrage devra donner la suite qu'il entend donner, excusez-moi de la répétition, au projet, il devra donner réponse aux enseignements du débat public, c'est-à-dire ce qui a été formulé oralement ou par écrit par l'ensemble du public, il devra encore se positionner sur les modalités d'information et de participation du public. Pour effectuer cette tâche, pour vivre cette aventure, nous avons des documents, que vous avez pu sans doute, si vous êtes là déjà, en avoir connaissance ou les avoir, à l'entrée de cette salle. Donc, nous avons un journal du débat, une lettre électronique et bien sûr un site Internet. Sur ce site, au jour d'aujourd'hui, comme on dit un peu en Normandie d'où je viens je ne sais pas si vous dites ça ici, mais on le dit en Normandie. Sur le site aujourd'hui, nous avons 156 questions/réponses, 47 avis, une contribution « cahier d'acteur ». Vous allez me dire qu'est-ce que c'est ? Tout simplement le temps de parole est assez compté si on veut que le maximum de personnes puisse s'exprimer, on va donner quelques minutes à chacun et peut-être que certains d'entre vous auront envie de faire un développement, un raisonnement, plus argumenté, plus long dans ce cas nous vous proposons un écrit, une contribution écrite, voire un cahier d'acteur. Nous disposons d'une permanence à Saint-Nazaire, alors une permanence, c'est-à-dire un local dont vous avez l'adresse et numéro de téléphone et bien sûr des personnes pour vous accueillir. Vous avez sous les yeux deux types de calendriers. D'une part, les réunions publiques, et je peux vous dire un petit peu ce qui va se

passer ensuite, donc vous les avez sous les yeux et je vais vous dispenser du côté fastidieux de la lecture de ce calendrier et j'insisterai simplement sur le fait que toutes les réunions publiques ont lieu à la même heure, pour éviter la confusion 19:30 à 22:30. Et puis, nous avons un autre calendrier qui se construit et que l'on peut vous présenter ce soir, même s'il a encore quelques attentes de confirmation. Certains ne peuvent pas toujours se déplacer pour aller à la rencontre du maître d'ouvrage, poser des questions, donner leur opinion, alors nous avons pensé que nous pouvions nous rapprocher du public, et d'aller vers le public là où il est. C'est-à-dire sur les marchés, c'est-à-dire lors de festivals, c'est-à-dire aussi, je ne veux faire injure à quiconque ici, mais peut-être que les plus jeunes ne viennent pas facilement à une réunion publique, ne s'y expriment pas facilement, donc nous irons aussi les trouver dans un cadre plus scolaire, qui est le cadre du lycée, parce qu'après tout, ils sont largement concernés par le sujet. Donc voyez, on a plusieurs temps de rencontres. D'une part, les réunions publiques, telles comme celle que nous vivons ce soir ensemble, et les débats mobiles. Une petite présentation du programme de ce soir. En fait, nous avons conçu cette réunion en deux morceaux, en deux temps. Dans un premier temps, nous souhaitons que le maître d'ouvrage explique son projet, le présente, de façon très générale. Certains d'entre vous suivent régulièrement les rencontres, d'autres viennent pour la première fois. Il nous semble qu'il est tout à fait important de permettre aux personnes qui se déplacent de poser toute question sur l'ensemble du projet, d'où cette première heure, cette première information. Et puis, vous voyez qu'il y a une autre information, nous avons invité M. Alain Doré qui viendra ensuite nous faire une présentation de sa vision, avec sa qualité associative, nous faire une présentation de sa vision du projet. Donc une présentation du maître d'ouvrage, une présentation associative, et bien sûr, ce qui est toujours important, un échange avec le public. Voilà pour la première partie de notre rencontre. Il y aura une seconde partie où nous aurons un regard un petit peu plus pointu, un petit peu plus spécialisé sur un thème : les usages, les loisirs et la sécurité en mer. Et là, si vous le voulez bien, je passerai la parole à une de mes collègues qui se chargera de l'animation. Voilà pour le menu du jour, il me plaît de passer la parole au maître d'ouvrage. S'il vous plaît sur l'ensemble du projet, une présentation globale merci.

Béatrice BUFFON, Directrice Générale Adjointe EDF EN

Bonjour à tous. Je vais commencer par nous présenter rapidement. Moi-même, Béatrice BUFFON, qui est en charge de l'éolien offshore au sein d'EDF énergies nouvelle et Jean-Philippe PAGOT, directeur de l'environnement maritime. Alors, nous allons commencer par une présentation d'environ 10 minutes sur le projet. C'est moi qui change les slides ou c'est la régie ? Comme vous voulez.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

J'occupe le blanc en vous disant que ce n'est pas environ 10 minutes. C'est 10 minutes. Merci beaucoup.

Béatrice BUFFON, Directrice Générale Adjointe EDF EN

Alors qui sommes-nous ? Nous sommes plusieurs partenaires qui nous sommes associés pour développer ce projet. D'une part EDF énergies nouvelle qui est filiale d'EDF dédiée aux énergies renouvelables. Nous nous sommes associés à DONG Energy, l'équivalent de l'EDF danois, détenu à 80 % par l'État danois et qui a une particularité qui est d'être le premier au monde dans l'éolien en mer. Ils ont installé plus de 13 parcs éoliens en mer, ce qui fait à peu

près 3000 MW à ce jour. Par ailleurs, nous travaillons avec Nass&Wind, qui est le développeur historique du projet, puisqu'ils y travaillent depuis 2008, et qui est une société française implantée à Lorient. Enfin, Alstom qui sera le fournisseur exclusif de l'ensemble des turbines des éoliennes pour ce parc. Dans quel contexte travaillons-nous ? Pourquoi ce projet de parc ? Alors, nous nous inscrivons dans le contexte général de lutte contre le réchauffement climatique qui a poussé l'union européenne à se fixer des objectifs à horizon de 2020 que l'on rappelle à l'écran. Trois objectifs que l'on appelle les « 3x20 » : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20%, améliorer l'efficacité énergétique de 20 % et puis atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie finale. La France a repris ses objectifs à son compte, et au lieu de fixer 20 %, est allée au-delà, a décidé d'atteindre 23 % d'énergies renouvelables à échéance 2020. Ensuite, l'État français a identifié quelle filière développer pour atteindre ces objectifs. Pour l'éolien, un objectif de 25 000MW a été fixé, dont 6000 en mer, 19 000 à terre. Cela représentera 10% de la consommation d'électricité de la France. Ensuite, pour atteindre cet objectif de 6000 MW en mer, l'État a décidé de procéder par appel d'offres. Comme vous l'avez rappelé, Mme Sayaret, ce site a été sélectionné suite à un appel d'offres comme trois autres sites, donc vous les voyez tous à l'écran. Un site au large de Fécamp, un autre au large de Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et celui-ci à Saint-Nazaire. Soit près de 2000 MW. Si on s'intéresse plus particulièrement au projet soumis ici au débat public, celui de Saint-Nazaire, vous voyez à l'écran ses principales caractéristiques. C'est un parc de 480MW, composé de 80 éoliennes de 6MW chacune, espacées de 1km entre elles. Le parc est à plus de 12 kms des côtes et en termes de production, il représentera, s'il se réalise, l'équivalent de la consommation de plus de 700 000 habitants. Cette zone a été choisie par l'État suite à une procédure de concertation qui a été menée sous l'égide des préfets de région, qui a été réalisée en 2009-2010. Ils ont mis en place des instances de concertation et de planification qui associaient les associations environnementales, les services de l'État, les représentants des usagers et les porteurs de projets, pour identifier, au large du littoral français, les zones de moindres contraintes. Donc, l'objectif était d'identifier l'ensemble des enjeux associés à la pêche, associés à la navigation, aux radars, aux zones environnementales pour identifier les zones les plus propices. Vous voyez, ici à l'écran, la résultante de ce travail de concertation, avec la zone soumise à l'appel d'offres au milieu, et les zones de contraintes identifiées autour. Par exemple, le chenal d'accès que vous voyez en bas, le chenal d'accès au port de Saint-Nazaire, les zones environnementales en vert, des zones également d'exclusion ou de coordination liées aux radars. Donc toutes zones que l'on a évitées en définissant cette zone. C'est pourquoi l'État a ensuite lancé un appel d'offres sur cette zone, et nous avons effectivement été lauréat au mois d'avril 2012. Nous nous inscrivons maintenant dans une période d'études complémentaires qui vont nous permettre d'affiner les choix techniques et tous les éléments environnementaux associés. En parallèle, nous soumettons ce projet au débat public, qui est donc l'opportunité d'échanger, d'écouter, de répondre aux questions et d'entendre aussi les propositions. Si à l'issue de ce débat public, nous décidons de poursuivre le projet, nous devons alors déposer nos demandes d'autorisations, notamment une demande de concession, qui sera alors instruite en 2014 et qui donnera lieu elle-même à enquête publique. Ensuite, si nous obtenons les autorisations, la construction pourra alors se dérouler entre 2015 et 2020 avec une mise en service progressive des éoliennes à partir de 2018. Ensuite, l'exploitation de ce parc durera environ 25 ans, puisque les concessions qui sont attribuées sont de 30 ans au total, incluant une période de construction, 25 ans d'exploitation, et ensuite un à deux ans pour le démantèlement du parc. Comment se compose un parc éolien ? Vous voyez à l'écran un schéma

type très simplifié, mais qui montre les principaux composants d'un tel parc. D'une part les éoliennes. Pour ce projet, 80 éoliennes qui seront distantes, encore une fois, de 1km entre chacune, ce que l'on ne voit pas l'écran sur ce schéma simplifié. Elles reposent sur des fondations de type mono-pieux, qui sont des tubes en acier enfoncés dans le sol, et elles sont reliées par des câbles électriques qui convergent vers ce que l'on appelle un poste électrique en mer, ce que vous voyez à l'écran, qui abrite l'ensemble des équipements pour transformer la tension puisque l'on passe d'une tension de 33 000 V à 225 000 V, qui permet ensuite d'exporter l'électricité à travers deux câbles. Vous voyez les pointillés pour relier ces câbles ensuite à la côte jusqu'au réseau terrestre. Les travaux liés à ces deux câbles d'export de l'électricité seront réalisés par RTE, le réseau de transport d'électricité, et non par le maître d'ouvrage ici présent. Nous-mêmes, nous réaliserons l'ensemble des éoliennes du poste électrique et des câbles au sein du parc. Alors, l'éolienne, je l'indiquais en introduction, sera fourni par Alstom qui a développé une éolienne spécifique pour le milieu maritime, c'est l'Alstom Haliade, telle qu'ils l'ont appelée, qui donne une puissance de 6MW. Donc c'est une éolienne de forte puissance. Il faut se rappeler qu'il y a 10 ans les éoliennes installées en mer, c'était 3 à 4 fois moins puissant. Donc, il y a une vraie amélioration en termes de puissance individuelle par éolienne, ce qui permet de réduire le nombre d'éoliennes en mer pour une même production. Les mâts feront 100 m de hauteur et les pales, puisque chaque éolienne est équipée de trois pales, font 73 m de long. Pour la construction, on peut la décomposer en deux grandes étapes. Une première étape qui pourrait se dérouler de 2015 à 2017 qui nécessitera des travaux à terre, la construction des fondations et leur installation en mer. Ensuite, une seconde phase lors de laquelle on assemblera les composants des éoliennes et on les installera en mer pour une mise en service progressive à partir de 2018.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Je vous rappelle. Excusez-moi, il reste 2 minutes et je vous rappelle que le conditionnel est un temps très important dans l'usage de vos propos. Merci beaucoup.

Béatrice BUFFON, Directrice Générale Adjointe EDF EN

Alors, sur ces activités de construction et d'exploitation, elles vont générer un certain nombre d'emplois sur le territoire. D'une part, Alstom a pris l'engagement de construire quatre usines à Saint-Nazaire et à Cherbourg. Donc deux à Saint-Nazaire pour la production des génératrices et des nacelles, et deux à Cherbourg pour les mâts et pour les pales. Ces usines représentent 5000 emplois : 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects. Des emplois pérennes, puisque les éoliennes fabriquées par ces usines et viendront équipées, s'il se réalise, les trois parcs de Courseulles-sur-Mer, de Fécamp et de Saint-Nazaire et seront également, permettront également de fabriquer des éoliennes pour exporter vers les pays voisins. En plus des emplois qui seront créés par Alstom, nous serons amenés à créer, si le parc se réalise, des emplois pour la fabrication et l'installation des fondations, et également pour l'assemblage des éoliennes et leur installation en mer. Au total, 400 emplois supplémentaires pendant la durée du chantier.

L'exploitation et la maintenance du parc pendant les 25 ans...

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Il faut terminer, je pense. Je suis désolée. Voilà, vous avez sous les yeux les minutes. C'est pas toujours facile de cadrer son intervention, mais je vais vous demander de le respecter, s'il vous plait. Merci beaucoup.

Béatrice BUFFON, Directrice Générale Adjointe EDF EN

Tout à fait, je vais conclure. J'étais arrivée à la fin. En conclusion, une centaine d'emplois seront créés pour l'exploitation et la maintenance et donc ce parc représente une opportunité pour la filière industrielle, pour la région et, s'il se réalise, le chemin est encore long, il se réalisera à échéance, c'est ce que j'indiquais, de 2018-2020. Merci pour votre attention.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Et merci pour avoir conclu dans le temps qui était imparti. Je vais vous demander de laisser la place, s'il vous plaît, pour... merci beaucoup. Je vais proposer à M. DORE de se mettre à la tribune et de se présenter. Et d'intervenir lui aussi en 10 minutes, sachant qu'après ces deux interventions, ma présentation et les deux interventions, nous passerons bien sûr beaucoup plus de temps à des questions d'échange avec le maître d'ouvrage en particulier. Vous pourrez aussi poser des questions sur la commission nationale ou la commission particulière du débat public.

Monsieur DORE, Association PROSIMAR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, je me présente, Alain DORE, président de l'association PROSIMAR, mais j'interviens aujourd'hui au titre de représentant du collectif DLM, défense de la mer, qui regroupe plusieurs associations d'environnement et de pêche. Pour rester bref dans le temps qui nous est imparti, je me limiterais au contexte du projet, à une approche globale en 4 points : le débat public, la zone propice, la représentation visuelle et en conclusion, éloignée la zone du projet du banc de Guérande. Alors, comme lors de la première réunion, je voudrais rappeler en préambule cette déclaration en juillet 2011 de Philippe DESLANDES, président de la CNDP : « si l'opportunité des projets éoliens en mer est déjà tranchée avant même les débats, comme en matière nucléaire, c'est un peu dommage. Effectivement, et cela rappelle aussi que les conséquences insuffisamment étudiées de l'éolien en mer seront comme celles du nucléaire. On en prendra conscience trop tard. Pour sortir du nucléaire ne nous engageons pas aveuglément dans l'éolien. » De ce fait, le débat... La suivante. Merci. De ce fait, le débat est plus compliqué. Il doit-être d'autant plus structuré autour du triptyque classique thèse, antithèse, synthèse. Il est clair que la thèse bénéficie d'un énorme support pour l'imposer et que l'antithèse est réduite quasiment au silence, mais j'en profite pour remercier Madame la présidente de nous permettre cette présentation. Quant à la synthèse, ce n'est pas la commission qui en est chargée, mais le porteur de projet, tenant de la thèse. Désolé, j'ai un problème technique, voilà. Pourquoi serait-il légitime d'éloigner la zone du projet ? Je vais demander à la technique de passer les... directement parce que je n'y arrive pas là. Parce que c'est en décembre 2009-janvier 2010 qu'ont été activement choisies les deux zones propices de la région Pays de Loire et ce qui fut déterminant c'est d'une part l'influence de Nass&Wind et de wpd offshore, porteurs dès 2008 de deux projets éoliens en mer des Pays de Loire. Et c'est d'autre part le paramètre de bathymétrie de 30 mètres imposé par les industriels alors qu'ailleurs on va jusqu'à 45 mètres. Et pour répondre à monsieur le Préfet Maritime qui l'avait indiqué quand je lui avais posé la question lors de la première réunion, c'est bien le Cetmef qui a proposé le critère de 30 mètres en Atlantique, mais c'est le Cetmef lui-même qui indique que ce critère a été fixé par les industriels du syndicat des Energies Renouvelables. Finalement, c'est le polygone tordu du projet de Nass&Wind qui est retenu pour l'appel d'offres. Sur la suivante, alors c'est assez extraordinaire, je vais pas décomposer cette diapositive, mais le porteur de projet fixe la

zone de son projet, la fait confirmer par le préfet et même définir très précisément dans l'appel d'offres, et qui pourrait croire que le polygone bien tordu est issu des seules contraintes analysées par les services de l'état. Ensuite, désignation du lauréat et arrêté d'autorisation sur le polygone. La zone est figée et EMF ne peut ou ne veut plus changer de zone. Même s'il s'aperçoit que son système de jacket n'est pas compatible avec la nature du fond de Guérande. Voici pour le vice de l'argument des 30 mètres et le choix du polygone biscornu. La carte des enjeux, la nouvelle. Nouvelle diapo. La carte des enjeux est insuffisante et le classement des usages en orange ou en vert est purement subjectif au gré de l'influence des lobbies de la pêche ou de l'industrie. Mais que fait-on des emplois du tourisme ? Nouvelle diapo. Cette carte néglige ou sous-estime les activités de tourisme récurrent de plaisance et de pêche amateur. Le banc de Guérande est à proximité des côtes touristiques de la presqu'île du Croisic et aussi sur les routes du tourisme nautique/plaisance entre La Trinité, le Crouesty, Belle-Ile, Houat, Hoedic, et les ports de plaisances de Pornichet, Pornic, l'Herbaudière et Port Joinville. D'autre part, les zones de pêche amateur qui sont représentées sur cette diapositive en pointillés bleu, sont assez nombreuses, elles se répartissent entre l'île du Mets, l'île du Castelli, le plateau du Four, le plateau de la Banche, le banc de Guérande, le plateau de la Lombarde, le grand Charpentier et l'îlot de Pierre Percé. Leur existence est une preuve de biodiversité avec la définition des zones Natura 2000 qui sont à côté. Alors, je passe à la présentation visuelle maintenant. Après l'image trompeuse de « l'allumette à bout de bras » et même l'affirmation que les éoliennes ne seront pas visibles parce que pas plus grosses qu'une tête d'épingle. On nous propose, je dirais enfin, des photomontages, mais malheureusement très irréalistes du point de vue visuel. Sur la prochaine diapositive. Pour juger du réalisme des photomontages, nous avons la chance de disposer de deux amers que sont les phares de la Banche et du Four, visibles de tous les points de vue, sauf peut-être Belle-Ile, qui ont été indiqués par EDF Energies Nouvelles. Or, ils ne sont réellement visibles sur aucun des photomontages alors qu'ils le sont la plupart du temps à l'œil nu. Les photomontages qui sont présentés, ce sera indiqué dans un prochain cahier d'acteurs, n'ont pas la définition et la représentation suffisante pour donner une bonne idée de la représentation visuelle. Il en est de même avec les navires au mouillage d'attente qui sont également des points de repères intéressants. Sur la diapositive suivante, voici les tailles relatives en angles apparents de ces phares à 11 km de distance. Les phares... non, il ne veut pas, cela ne fait rien. Ces phares, vous les trouvez en bas à gauche. Vous avez le phare de la Banche de 30 mètres de haut et le phare du Four de 23 mètres. Donc, ils sont à des distances variables suivant les points de vue. Et vous avez la dimension en angles apparents des éoliennes suivant la distance à laquelle on les observe, qui tient compte de la courbure de la terre et ainsi de suite. Et en dernier point, complètement à droite, vous avez une référence absolue de diamètre apparent, qui est le soleil qui fait 32 minutes d'arc ou la lune qui fait 30 minutes. Malheureusement, actuellement nous sommes en nouvelle lune mais je vous invite à regarder la lune sur l'horizon ou le soleil quand il fait beau et qu'il n'y a pas trop de nuages à l'horizon, pour vous rendre compte de ce que c'est que cette hauteur visuelle. Vous avez en dessous les gammes de distances qui sont pas tout à fait les mêmes suivant que l'on est au Croisic ou qu'on est à Saint-Marc-sur-Mer. Rappelons que l'acuité visuelle est de 1 minute d'arc. Chaque objet du photomontage devrait être défini par autant de pixels en hauteur que de minutes d'arc d'angles apparents. Excusez-moi, Mme la présidente, de ces termes techniques. Et la perception en est d'autant plus grande que les objets sont dans un arrangement périodique, c'est-à-dire une succession géométrique d'objets identiques. Dans un prochain cahier d'acteurs, nous démontrerons en quoi ces photomon-

tages sont trompeurs. Alors pour aborder la conclusion, notre conclusion est que si le projet devait être réalisé, il faudrait éloigner sa zone au-delà du banc de Guérande. Pour éviter ceci ,au-dessus de la surface de la mer, c'est -à-dire des éoliennes plus hautes que le soleil couchant donc cela se voit très bien à l'œil nu d'autant plus que il y a un phénomène qui ne correspond en rien à l'optique de l'œil, mais au travail du cerveau, qui est que tout ce qui est à l'horizon est vu plus grand que cela apparaît sur une photo. Ou bien alors, en dessous, comme cela sera présenté, je crois, à Guérande, sur la biodiversité et l'influence de tout ce qui est, de tout ce qui pourrait empêcher la photosynthèse, de ce qui fait la vie sous la mer. Sur la prochaine.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Et dernière.

Monsieur DORE, Association PROSIMAR

Oui, avant-dernière. S'il vous le permettez. L'éloignement de la zone du projet peut même se faire en grande partie dans la zone des 30 mètres conforme aux critères initiaux, c'est ce que vous voyez avec les flèches rouges et la zone jaune. Vous avez la ligne orange, c'est la ligne des 30 mètres. Donc, on ne voit pas pourquoi on est allé se mettre directement sur le plateau, sur le banc de Guérande qui est extrêmement riche en biodiversité, alors qu'on avait la possibilité de se mettre sur des fonds sablo-vaseux. Alors sur la dernière diapo, cet éloignement pourrait remettre en cause l'hypothèse de base de la zone propice et éloigner la zone du projet. Cet éloignement aurait pour inconvénient un câblage plus long vers la côte mais plus direct. Il n'y aurait pas à contourner le plateau de la Banche et le plateau de la Lombarde. Quant à la plus grande profondeur, son inconvénient serait compensé par la suppression des encrages gigantesques. La hauteur totale des tours serait même moindre. Pour les avantages, je vous laisse en prendre connaissance, en y ajoutant un risque radar plus éloigné, pour la navigation aérienne, à l'atterrissage vers un éventuel aéroport. Voilà, il y a de quoi faire. Je vous remercie de votre attention.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci monsieur d'avoir respecté ce temps de parole. Nous avons entendu beaucoup de choses. Je vais convier le maître d'ouvrage à reprendre place à la tribune et nous disposons de 30 minutes d'échanges. Première chose, j'aurai dû le dire tout à l'heure cela ne met pas venu à l'esprit sur le coup. Je vous ai expliqué qui nous étions, quelle était notre mission, quels étaient nos objectifs, si vous avez des questions à nous poser sur la commission particulière du débat public et notre mission, n'hésitez pas à le faire. Non. Maintenant, vous avez devant vous le maître d'ouvrage, avant de rentrer dans un débat un petit peu plus spécifique. Beaucoup de questions ont été posées par monsieur, des affirmations, mais aussi des questions, des opinions par Monsieur DORE. Est-ce- que ? Je vais laisser le maître d'ouvrage répondre mais est-ce qu'il y a d'ores et déjà. Je voudrai donner la parole au public. Est-ce que certains ont envie d'intervenir ? Monsieur s'il vous plaît. Oui, la règle du jeu, heureusement que j'ai une équipe, la règle du jeu, c'est que l'on puisse s'exprimer « nombre maximum ». Vous la connaissez sans doute. Je vais vous demander à chaque fois, même si vous parlez deux fois, de vous présenter. C'est pour l'enregistrement, il y a un verbatim, donc une reprise intégrale de ce qui a été dit, qui sera ensuite diffusé sur le site internet, et 3 mn de parole pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer. Merci beaucoup monsieur.

Jean-Pierre BARBIER, Association Pen Piriac

Oui, merci madame. Jean-Pierre BARBIER, association Pen Piriac. Je voudrais dire que si personnellement et notre association aussi, nous ne partageons pas toutes les thèses défendues par le collectif défense de la mer, je rejoins personnellement Alain DORE pour dire que l'exercice qui, sur la définition des zones propices, a été mené de manière totalement technocratique et avec très peu de transparence. Donc on a eu après coup accès à un certain nombre de documents mais les décisions étaient déjà prises, et c'est vrai que tous les critères n'ont probablement pas été pris en compte. Je crois qu'il y a eu un déficit de communication, d'association des populations sur la détermination des zones propices.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Vous n'avez pas de question. C'est d'abord, si j'entends, un constat. Avez-vous une question précise ?

Jean-Pierre BARBIER, Association Pen Piriac

C'est un constat. Le regret que cette étape préliminaire, mais essentielle, de la définition des zones propices n'ait pas donné lieu à un débat comme le débat que nous avons ce soir.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Oui, c'est précisément le sens de ce débat. Merci monsieur. D'autres questions ? Monsieur. Même condition si vous voulez bien vous présenter. Merci beaucoup.

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement

Oui, bien sûr. Le même thème. Rémy GAUTRON, Guérande Environnement. Le milieu marin est protégé par de nombreux textes et depuis déjà maintenant de nombreuses années au niveau international, au niveau européen, au niveau français, on se soucie de la qualité de la mer car c'est une réserve de biosphère, une réserve économique très importante. Rappelons ici que 71% de la surface de la terre est constituée d'océans indispensables à la vie sur terre et jouant un rôle déterminant sur le climat. Alors vous avez des conventions des Nations Unies sur le droit de la mer, 1982, qui fixent les obligations qui incombent aux états, je vous cite juste un extrait : « les états doivent conserver et gérer leurs ressources biologiques marines, les protéger et préserver le milieu marin en général. » Il y a d'autres conventions environnementales internationales, comme le CITES, et des conventions régionales que la France doit appliquer, et ceci complète l'édifice instauré par la convention du droit de la mer. L'Union européenne s'est dotée d'une politique intégrée, c'est une directive cadre de 2008, et elle aussi renforce la protection des océans et des fonds marins. La France, très dernièrement, par la voix du Président de la république en fonction à l'époque, c'était en juillet 2011 au Havre, a annoncé les grandes ambitions de la politique maritime française en y incluant de nouvelles orientations écologiques et je le cite « afin de mieux protéger les ressources naturelles pour pouvoir les exploiter de manière durable. » Le ministère a lancé après le Grenelle 1 et le Grenelle 2, un Grenelle de la mer et la mise en œuvre des recommandations de ce Grenelle de la mer doivent permettre, je cite, « d'améliorer la protection et la préservation du milieu marin. » Vous avez également la loi, la directive européenne cadre sur l'eau qui inclut le milieu marin et elle cite, elle se préoccupe pour connaître et protéger les habitats, les espèces marines, identifier et protéger des corridors biologiques sous-marins. « Le milieu marin est un patrimoine précieux », je cite toujours, « qu'il convient de protéger, de remettre en état et de traiter comme tel. L'objectif final recherché étant de préserver la di-

versité biologique et le dynamisme des océans. » Je passe la suite parce que vous avez compris que le monde entier se préoccupe de la préservation de la mer. J'en terminerai en disant qu'une autre directive indique que le public doit participer activement à cette protection et à la mise en œuvre de ces protections. Et il est même indiqué que les observations du public dont les éléments divergent, je ne vous en cite qu'un seul, « qu'il doit y avoir des évaluations initiales et en l'occurrence des fonds marins. » Je terminerai en disant que...

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Oui, excusez-moi. 3 mn, merci beaucoup.

Rémy GAUDRON, Guérande Environnement

Oui, je termine en disant que la directive européenne suivante indique, elle répète l'information du public, mais indique que tout projet ayant un impact sur l'environnement marin doit proposer toutes les options alternatives envisageables. Et donc, j'ai deux questions :

Quelles sont les études environnementales qui ont été réalisées avant le choix du site dit propice le banc de Guérande ? Nous aimerions les connaître, nous aimerions en avoir les références et y avoir accès. Jusqu'à présent, comme le disait mon collègue au fond de la salle, cela n'a pas été simple. Et ma deuxième question c'est quelles sont, comme le stipule la directive que je viens de citer, quelles sont donc les alternatives envisageables ? Car vous l'avez bien compris nous nous opposerons à toute implantation sur la zone la plus riche des fonds marins que nous avons au large de nos côtes.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci monsieur, après ces deux interventions et celle de monsieur DORE je pense que cela serait important d'entendre le maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, Directrice Générale Adjointe EDF EN

Sur la question liée aux études environnementales, je vous propose que Jean-Philippe PAGOT nous apporte une réponse.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Alors la question faisait référence aux études qui ont mené à la désignation de la zone. Alors si l'on reprend les éléments qui ont été concertés entre service de l'état, scientifiques au moment de cette concertation qui a été évoquée en 2009-2010 c'est effectivement la compilation de données bibliographiques, historiques qui ont été menées par tout un chacun, en l'occurrence des organismes de recherches, puisque le MNHN a été sollicité, pardon le musée national d'histoire naturelle, a été sollicité, l'IFREMER... Mais comme la question était pour la désignation de la zone, cela n'appartenait pas au porteur de projet de faire ces études, mais je vais compléter ma réponse puisque j'imagine que c'était plutôt le sens de cette question, c'est de savoir quelles sont les études qui ont été menées par le maître d'ouvrage depuis qu'il a été lauréat sur le site ? Et en l'occurrence, on a cette période qui est ouverte jusqu'à la fin de l'année pour les compléter, ces études, mais il y a effectivement des études environnementales qui ont été menées : hydrologie, courantologie, transport sédimentaire, évaluation de la qualité des fonds au sens biocénose benthique de fonds durs, puisque c'est la terminologie du banc de Guérande, donc ces études ont été menées et sont complétées en ce moment même à travers toute une série d'études qui ont été lancées par

le maître d'ouvrage, et qui auront pour première étape, je le dis bien, la fin de l'année. Mais la seconde étape est la plus primordiale puisqu'elle fait référence à tous les directives que vous évoquez, qui sont au nombre de quatre, transposées aujourd'hui en droit français et qui vont aboutir à ce que l'on appelle le dossier de demande d'autorisation dans lequel il y aura une évaluation environnementale complète, puisque c'est ce qui est demandé par les services de l'État. La réglementation, c'est l'étude d'impact. Donc c'est la démarche normale, officielle et aboutie, dans le cadre de l'évaluation environnementale de ce type de projet, on a fait des études préliminaires parce qu'il fallait que l'on puisse connaître la nature des fonds, la géologie, on a parlé jacket, on a parlé monopieue, donc il a fallu déterminer toute une série de contraintes, et j'aimerais juste rappeler, en tant que biologiste marin, que la principale contrainte aujourd'hui, sur les océans, elle est liée à la production de CO2, les plus grands dangers viennent de là, donc les objectifs aujourd'hui affichés à l'échelle internationale sont bien la réduction des émissions de CO2 qui mettent vraiment vraiment en péril océans.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Monsieur, vous voulez reprendre la parole, après, je pense qu'il y a beaucoup de... Je vais vous repasser la parole mais... Pardon

Rémy GAUDRON, Guérande Environnement

Excusez-moi, mais je n'ai pas eu ma réponse. Moi, je veux le nom des études, ses références. Où je peux aller les voir. Parce que vous me dites qu'avant... c'est très important que le public comprenne bien. Moi, avant de planter mes radis, je choisis l'endroit où, le meilleur dans mon jardin pour les mettre, je ne vais pas les mettre sur le tas de gravats. Vous me comprenez bien, bon et j'ai bien compris qu'avant de choisir un site propice, vous avez fait une compilation. Or, dans ces compilations de la bibliographie existante, il n'y a pas et il n'y avait pas d'étude poussée significative sur le banc de Guérande. Maintenant qu'on vous a indiqué un site propice, vous dites on fait les études maintenant qu'on sait où l'on va mettre des éoliennes : c'est sans queue ni tête, on marche à l'envers.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Là, c'est une affirmation, monsieur. Vous n'aviez pas une question à poser ?

Rémy GAUDRON, Guérande Environnement

Oui, parce que je n'ai pas eu ma réponse, madame.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Alors quelle question ?

Rémy GAUDRON, Guérande Environnement

Quels sont les noms, titres, études, dates et où je peux les consulter ?

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci Monsieur.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Alors pour tout ce qui a désigné à la désignation de cette zone propice par les services de

l'État, je vous invite à vous adresser à la préfecture de région qui a piloté cette compilation. Pour les études qui reposent sur nos propres études à ce stade-là, elles sont mentionnées dans le cadre de la présentation qui est faite sur le site de la CPDP avec toute une série d'éléments aujourd'hui présentés et incrémentés quand on peut, des études qui ont été menées à ce stade.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Nous nous engageons à... Les études qui nous sont communiquées sont mises immédiatement sur le site, c'est le principe de la transparence. Maintenant j'aimerais vous repasser la parole suite à l'intervention de M. DORE qui comportait beaucoup d'interpellations, on va dire cela comme cela.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Je crois que le débat sur la désignation de la zone est ouvert, de cette zone est ouvert. En l'occurrence, effectivement, on la dit, l'État a proposé cette zone, il y a eu des lauréats sur cette zone. Quant au reste des éléments d'intervention, encore une fois, la désignation de cette zone au titre des moindres contraintes a pris en compte tous les éléments disponibles au moment où cette zone a pu être désignée par les services de l'État et on parlait toute à l'heure d'enjeux environnementaux, mais aussi d'enjeux d'usages, de sécurité maritime, de distances, j'aimerais juste rappeler un élément pour, non pas contredire, mais apporter une complémentarité à ce qui été dit : aujourd'hui, il n'existe aucune éolienne, aucun parc éolien au-delà de 45 m de fond, si l'on veut prendre des références techniques qui étaient celles proposées par les maîtres d'ouvrages et acceptées par les services de l'État à l'époque, il faut considérer que l'on est dans une région où les marnages, les modifications de la marée, les hauteurs d'eau, font que l'on a une cote marine, les 30 m évoqués, et quelquefois 5, 6,7 jusqu'à 12 m de hauteur d'eau à pleine mer comme à Saint-Brieuc. On est obligé d'intégrer ces contraintes techniques dans l'évaluation de la faisabilité technico-économique de nos parcs, et aujourd'hui, il n'y a pas dans le monde de parc dans les profondeurs que vous évoquez. Donc cela, c'était pour une petite précision technique. On a une spécificité en France qui est liée au fait que les marées sont relativement importantes. Sur les éléments très techniques développés au titre de l'évaluation visuelle et des projets. J'aimerais simplement dire deux choses, c'est que d'une part les logiciels, les modalités, les réalisations techniques de ces photomontages ont fait appel à l'état de l'art. On a été chercher le plus puissant appareil photo disponible sur le marché. Donc je suis désolé sur la problématique du pixel puisque l'on ne pouvait pas mettre plus sur un appareil, on n'a pas trouvé, en l'occurrence sur les aspects visuels. Après, il appartient à chacun effectivement sur la base de cette technique qui s'est révélée juste dans le cadre de l'élaboration d'autres projets en Europe, où on a fait des photomontages sur les mêmes technique, et après on a été prendre des photos après que le parc soit construit, on a comparé et on a eu, si ce n'est la surprise, en tout cas l'agrément de pouvoir faire constater que ces photomontages étaient justes, mais on ne remet pas en cause l'idée-là que l'on peut aimer ou ne pas aimer l'effet visuel d'un parc au large. Je rappellerai aussi que les conditions de visibilité sont pas toujours les mêmes. On a pris à tout moment, le taux d'humidité dans l'air, le taux de luminosité, on a pris en compte l'ensemble des paramètres pour toujours faire des photos dans les meilleures conditions de visibilité, ce qui n'est pas toujours le cas. Etant moi-même habitant du Pouliguen, sur la Grande Côte, on ne voit pas toujours le phare de la Banche, ni le phare du Four. Donc voilà, juste des éléments de précisions relative à la méthodologie qui a été utilisée, après il y a une

autre méthodologie technique qui a été remise à la CPDP pour qu'elle figure sur le site et tout un chacun pourra aller chercher les éléments technique de réalisation de ces photo-montages.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Il ne m'appartient pas de me substituer au public, mais il m'appartient que... quand je dis m'appartenir, c'est-à-dire la commission, notre rôle est de faire en sorte que les propositions qui sont faites, que les questions qui soient posées obtiennent réponse, et si je vous regarde monsieur, si je regarde M. Doré, j'ai entendu le mot alternative tout à l'heure, vous l'avez dit, et encore une fois, je ne fais que répéter ce que vous avez dit, j'ai entendu ou j'ai vu qu'il y avait une proposition de votre part d'un autre emplacement, je vais le dire avec des mots qui sont les miens ou qui ne sont pas des techniques. En tout cas, moi, je n'ai pas, à ce stade, je n'ai pas entendu de réponse par rapport à ces deux questions. Est-ce que vous pourriez répondre, s'il vous plaît ?

Béatrice BUFFON, Directrice Générale Adjointe EDF EN

Alors sur la question des alternatives. Comme on l'indiquait au départ, on a effectivement un objectif au niveau de l'Union Européenne en termes de développement d'énergies renouvelables et de moindres émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, il faut voir comment il faut répartir cet effort entre les différentes filières, un effort est mis sur l'éolien en mer, un effort est mis sur l'éolien à terre, etc. Donc on pourrait dire que tout est l'alternative de tout. Maintenant, il n'y a pas une solution miracle, l'éolien à terre n'est pas la seule solution, l'éolien en mer non plus. Il y a différentes solutions, différentes filières qui se complètent, donc en l'occurrence sur les parcs soumis à appel d'offres, ce sont des parcs qui résultent d'une concertation initiale qui nécessite un certain nombre d'études supplémentaires, qui sont soumis à débat et comme vous de le rappeler souvent, on doit parler au conditionnel parce qu'effectivement, ce n'est qu'à l'issue du débat public que l'on décidera si l'on poursuit ou pas. Ce n'est pas l'issue d'un certain nombre d'études que l'on décidera si l'on poursuit ou pas, ensuite il y a encore des autorisations à obtenir. Donc il y a un long cheminement de maturation des projets avant de décider s'ils se réalisent effectivement. Nous sommes en phase, aujourd'hui, en phase très amont et nous verrons alors effectivement si c'est le meilleur projet à faire à cet endroit-là. A l'issue du débat public. Les solutions alternatives, ce sont les autres types d'énergies, l'éolien à terre, le solaire, les nouvelles énergies marines, mais tout cela se complète.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

On va vous donner le micro, monsieur. Juste pour préciser votre question, mais cela fait la troisième fois-là. Faut être clair.

Rémy GAUDRON, Guérande Environnement

Le mot alternative portait sur un site alternatif. Je veux bien que vous nous énumériez toutes les autres énergies, ce n'était pas ma question.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

D'accord, vous avez reprécisé la question. Merci.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Je vais juste répondre puisque cette alternative, elle est évoquée au fait du titre du Code de l'environnement, article 122, qui fait mention de la nécessité de présenter des alternatives à un projet proposé et dans ce contexte-là, elles peuvent être sur un changement de zone pour un port, un changement de forme pour un port et toute une série de... on a l'obligation de présenter « les raisons du choix », ça s'appelle. Les raisons du choix doivent être argumentées et cela fait bien partie de ce que l'on doit produire dans le cadre du dossier de demande d'autorisation. C'est un des chapitres obligatoires, comme vous l'évoquez, dans lequel on doit pouvoir proposer des alternatives qui ont été envisagées. Et la raison pour laquelle le choix a été arrêté sur celui que l'on propose, sous-entendu ces alternatives sont fondées, je ne sais pas, sur le nombre de machines, et en l'occurrence là, on a un certain nombre de contraintes qui sont liées à un appel d'offres et qui détermine un certain nombre de critères obligatoires. Le porteur de projet en l'occurrence ne peut pas à ce stade-là changer les modalités de l'appel d'offres, sinon en l'occurrence, il n'y aurait plus d'appel d'offres, et l'on serait même plus au conditionnel. En l'occurrence, on serait dans une indépendance de porteur de projet tel que l'on aurait pu le faire en 2006 dans le cadre d'un décret qui était autonome et qui permettait au porteur de projet de proposer des zones où il voulait. Là, en l'occurrence, on a effectivement, vous avez raison, c'est un fait, une zone proposée, dans laquelle on doit proposer, nous porteurs de projet élu, un projet. Mais l'alternative que vous évoquez dans le cadre de la directive transcrite, je vous amène à relire le code de l'environnement, sont liées à des alternatives projets.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Je vois des mains qui se lèvent. Monsieur s'il vous plaît. Monsieur, oui j'en vois beaucoup. Monsieur. S'il vous plaît, toujours vous présenter. Merci.

Jean-Paul DECLAIR, Association Vert Pays Blanc et Noir

Jean-Paul DECLAIR, Association Vert Pays Blanc et Noir associé au réseau France nature environnement. D'abord quand on parle d'alternative, il faut savoir pourquoi il y a une demande d'alternative. Alors moi, je voudrais que M. PAGOT nous explique si à son avis, la zone considérée sur le banc de la Banche, pose un problème au niveau de l'environnement ? Ce que je vois, c'est qu'il y a 78 km² avec une éolienne tous les kilomètres qui prend un espace qui représenterait à peu près quatre voitures, un parking pour quatre voitures. Donc est-ce que là, cela pose des problèmes pour l'environnement ? Cela c'est la première chose. Deuxième chose, pour les alternatives proposées par M. DORE, cela me semble assez grave parce que la première flèche rouge envoie pour la zone d'approche des pétroliers, donc c'est absolument pas pensable au niveau du port, et la deuxième flèche rouge envoie vers une zone qui est une zone de chalutage, donc pourquoi est-ce que l'on irait priver les pêcheurs du Croisic et de la Turballe de leur zone de pêche ?

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Deux questions s'il vous plaît.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Oui, merci. Alors sur l'emprise puisque c'était finalement le fond de la question par rapport à l'emprise globale de ce que serait le projet, il faut donc recalculer et je vous invite à le faire, cela n'est pas très compliqué, cela représente environ 0,1 % d'emprise réelle du projet sur l'ensemble de la surface. Cela, c'est la première chose. Y a-t-il des impacts d'un tel projet sur

l'environnement ? La réponse basique, elle est « oui » si l'on ne regarde pas ce que l'on fait. En l'occurrence, les études sont là pour nous démontrer qu'au titre de l'environnement les impacts sont gérables. Et là, je ne voulais pas être péremptoire, mais après dix ans d'évaluation d'impact en milieu marin, que j'ai eu l'occasion de mener sur différents types de fonds, on ne peut pas forcément privilégier la qualité d'un milieu, type banc de Guérande sur des fonds durs, contre des milieux sur fonds meubles. La biodiversité est caractéristique de ces milieux-là et à ce titre-là ne se compare pas. Donc cela est un autre élément. Le choix du banc de Guérande et de fait à ce stade-là, un choix sur des biocénoses de fonds durs. Je rappellerai aussi pour avoir étudié cela dans le cadre de la dépose de récifs artificiels au large du Croisic que l'on est dans une zone qui est sur fonds durs, sous l'influence de la Vilaine, sous l'influence de la Loire, qui limitent la pénétration de la lumière de manière totalement naturelle, mais qui est aussi la source de la biodiversité de la zone, c'est-à-dire que sans l'influence de ces deux fleuves, on n'aurait pas cette biodiversité. Donc c'est vraiment un équilibre global qui conduit à la caractéristique et à la spécificité de ce site. Ensuite, la notion d'emprise évidemment influence directement sur l'évaluation des impacts et on ne va pas couvrir 78 km² par du fer, par du béton. Donc, on a, à ce stade-là, toutes les études d'impact à mener à travers les états initiaux que l'on est en train de réaliser. A travers l'évaluation des enjeux et à travers l'évaluation des impacts. Il ne nous appartient pas de juger de la réalité de ce projet dans le cadre de l'évaluation des impacts, c'est-à-dire que nous proposerons des mesures de réductions, de compensations éventuellement, dans le cadre de la mise en œuvre des directives que vous évoquez, qui sont les directives oiseaux, directives habitats, stratégie cadre de milieux marins, directive cadre sur l'eau, vous les avez toutes évoquées, elles sont en application aujourd'hui, il y en a d'autres à venir. Et elles prévoient ces zones de protection, vous avez la zone Natura 2000 du Four, à côté, qui a été désignée pour cela. Pour justement avoir des éléments de références et de suivi sur la qualité des milieux. Donc encore une fois, on est vraiment dans une démarche longue, désormais, qui n'est pas terminée et qui doit aboutir à cette évaluation, à ce dossier de demande d'autorisation, qui sera principalement une étude d'impact de quelques milliers de pages, sur lequel nous aurons à apporter des réponses, et l'État, en l'occurrence à travers une enquête publique, et les services administratifs viendront gérer ces dossiers pour nous donner ou non une autorisation.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Il y avait une seconde question dans l'intervention de Monsieur, sur la navigation. Si vous pouvez répondre un petit plus rapidement pour donner la parole à d'autres. Merci.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Sur la navigation c'est de fait une des contraintes majeures liée à la désignation de cette zone. Et on y reviendra un petit peu après à travers la présentation de la préfecture maritime et de la sécurité maritime, donc je propose de ramener un petit peu plus tard ces éléments de réponses.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Il y avait une question par là. Monsieur s'il vous plaît. Micro.

Daniel DUCHESNE, Enseignant de Saint-Brévin-les-Pins

Daniel DUCHESNE, citoyen. J'avais deux questions, une très simple en direction de ces messieurs, dames sur le podium. On a vu dans votre projet que, effectivement, les éoliennes qui

sont prévues sont des éoliennes basées au sol avec béton, ferraille, comme vous venez de le rappeler. J'ai cru lire une fois dans la presse que l'état était en train de mettre en pratique des éoliennes flottantes. Alors, pourquoi pas ? Quel est le choix, pourquoi l'un et pourquoi pas l'autre ? Ce qui réduirait probablement l'impact écologique. Et la deuxième question est plutôt en direction du monsieur qui est intervenu M. DORE. On parle de l'impact écologique mais on va revenir sur l'impact visuel. J'ai suivi ce qu'il a montré, ses schémas, ses dessins, ses grandeurs d'éoliennes à 10, 20, 30 km par rapport au soleil et puis sur la dernière photo, on a vu effectivement tout l'ensemble des éoliennes avec le soleil derrière. Si je ne me trompe les éoliennes sont espacées d'un km et quand je regarde les schémas, j'ai l'impression que les ailes de chaque côté se touchaient. C'est-à-dire qu'en gros, il y a peine 73 par 2, 173,5 m. Comme elles se touchent il y a encore moins. Alors il y a quelque chose que je voudrais comprendre. Des uns et des autres.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci. Une question pour chacun, assez rapidement pour la réponse. Merci.

Béatrice BUFFON, Directrice Générale Adjointe EDF EN

Sur la première question qui nous concerne, non il n'y pas de béton prévu en bas des éoliennes. Sur ce projet ce sont des fondations mono pieux. Donc ce sont des tubes en acier de 7 m de diamètre qui seront enfoncés dans le sol sur environ 25 m dans le sol.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Non, si vous n'avez pas le micro.

Béatrice BUFFON, Directrice Générale Adjointe EDF EN

Deuxième partie de la première question, sur l'éolien flottant, effectivement il y a actuellement des développements sur l'éolien flottant. Nous-mêmes groupe EDF, nous développons un système que nous appelons Nénuphar et dont on va installer des prototypes l'année prochaine, mais c'est une filière qui est moins mature que l'éolien posé, qui sera mature dans 5 à 10 ans et effectivement, on espère qu'elle permettra d'équiper d'autres parcs.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci pour cette réponse. M. DORE s'il vous plait, en vous présentant bien sûr.

Alain DORE, Association PROSIMAR

Alain DORE, intervenant tout à l'heure. Première réponse sur l'espace entre les éoliennes lorsqu'elles sont représentées, si vous prenez ce qui est présenté dans le fond de la salle, vous verrez que les éoliennes sont également très proches, c'est un problème de perspective et de nombre de rangées d'éoliennes. Il y a 7 rangées dans le projet, donc effectivement vous pouvez les voir relativement rapprochées. Elles ne sont pas toutes sur la même ligne. Je précise que ce que j'ai présenté tout à l'heure, c'était pour discuter sur la hauteur. Nous travaillons actuellement pour faire une simulation complète dont on discutera. Tout à l'heure, j'ai posé la question qui était : pourquoi nous ne voyons pas les phares sur les simulations ?

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Vous en profitez pour poser une question à votre tour.

Alain DORE, Association PROSIMAR

Non. J'en profite simplement pour demander à M. PAGOT de répondre effectivement. Pour aller vite, je vais faire une réponse à sa place, si vous le permettez. L'objectif, l'appareil photo que vous avez utilisé il a peut-être 32 000 millions de pixels. Mais vous avez travaillé avec 50 mm de focale. 50 mm de focale, ce n'est pas suffisant pour avoir quelque chose qui est équivalent à l'acuité visuelle. Et de la même manière, dans le document qui est sur le site, il indique que le champ visuel c'est 60 degrés, et moi je vous dis que le champ visuel instantané c'est 23 degrés.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci bien. On va essayer de donner la parole à quelqu'un. Je vous rappelle qu'il faut que l'on essaie de tous se comprendre, cela veut dire que les données, les affirmations, elles doivent être argumentées avec des termes compréhensibles par tout un chacun, mais je suppose, vous nous avez parlé d'un cahier d'acteur, que vous allez rédiger un peu plus amplement sur 4 pages. La parole à...

Alain BENTAHA, vice-président de CARENE

Merci Mme la présidente, Alain BENTAHA, vice-président de Saint-Nazaire agglomération de la CARENE. Je voulais intervenir d'abord pour me féliciter de la façon dont ce débat ce soir est organisé parce que je vois bien qu'il y a un certain nombre questions liées à l'environnement qui sont posées, des enjeux extrêmement importants en termes de visibilité, en termes d'implantation et c'est bien naturel que chacun ici se mobilise pour ces questions parce que nous sommes tous ici de près ou de loin des défenseurs de la mer. Je voudrais simplement rappeler quelques enjeux. Moi je n'ai pas de questions particulières à poser, simplement en tant qu'élus territorial, je voudrais rappeler quand même quelques éléments d'enjeux qui ont été soulevés au début du propos du premier intervenant. Le 1er enjeu, quand même, si on est là ce soir, c'est bien parce que la France est confrontée à un défi énergétique considérable, considérable. Le deuxième enjeu, c'est qu'on parle tous du réchauffement climatique, il faut bien qu'on s'attache à trouver des solutions et nous sommes les uns, les autres confrontés à des enjeux de transition énergétique, on n'a pas le choix. Il ne s'agit pas d'incantations, nous n'avons pas le choix. Troisième élément, c'est que quand on parle de transition énergétique il faut bien mettre en place des politiques alternatives, il n'y a pas de solution miracle, il y a longtemps que nous l'aurions saisie s'il y en avait. Il n'y a pas de solution miracle, il y a des solutions. Il y a des solutions, il y a donc des bouquets énergétiques qu'il faut mettre en place. Je suis de ceux, et nous sommes assez nombreux en tant qu'élus, à considérer que l'éolien est un enjeu considérable. Alors c'est un enjeu considérable pour notre territoire, d'abord parce que pour la première fois depuis trente ans sur notre territoire, nous assistons à la naissance d'une vraie filière industrielle. Vous savez que notre territoire, Saint-Nazaire et la région de Saint-Nazaire, est une région industrielle et le fait de voir s'élaborer devant nous une filière industrielle, c'est quand même considérable. 2ème élément, il est important, il a été cité tout à l'heure, en terme d'emplois, c'est considérable en terme d'emplois. Le 3ème élément, en terme d'insertion, puisque, effectivement, c'est une filière qui va permettre à beaucoup de jeunes aujourd'hui de trouver un emploi sur notre territoire et donc de s'insérer sur notre territoire. L'autre élément supplémentaire, c'est celui de l'innovation, l'innovation technologique. Nous avons besoin aujourd'hui de progresser dans le domaine des technologies. L'éolien est un élément important d'innovation, tout à l'heure on a parlé effectivement des éoliennes mais aussi des nouvelles

technologies qui vont en dériver et il y en a plusieurs, qui sont d'ailleurs, avec l'école centrale et l'école des mines, à l'essai sur notre territoire. Je crois donc que nous sommes à mon avis sur la bonne voie. C'est-à-dire, la recherche d'énergies alternatives non polluantes qui sont susceptibles de lutter contre le réchauffement climatique, qui sont susceptibles également de permettre à notre territoire de de conserver une attractivité. Enfin, vous l'avez constaté, je suis un défenseur de cette filière, j'estime que ce débat est aujourd'hui bien posé. Il faut continuer dans l'intérêt de notre territoire.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Monsieur merci. J'ai envie de donner la parole à une dame. Madame. Et ensuite on passera à la deuxième partie mais on aura encore le temps d'échanger. Mais vous savez on a une approche générale du projet, ensuite une approche un petit peu particulière sur les usages et de loisirs et la sécurité donc s'il vous plaît madame.

Mireille BOURDON, habitante de la Baule – Association Vert Pays Blanc et Noir

Association Vert Pays Blanc et noire Mireille BOURDON. Donc M. élu de la CARENE vient de souligner le volet social et économique qui est effectivement à prendre en compte. Je vais revenir néanmoins sur le volet écologique. Donc nous sommes une association qui avons une approche constructive par rapport à ce projet, mais tout en conservant une vigilance. A ce titre-là, j'aurai souhaité ce soir avoir une confirmation concernant le devenir des gravats qui vont être générés par les travaux. Seront-ils bien pris en compte comme déchets et non pas rejetés en mer comme ils ne devraient pas l'être si on veut parler de protection de l'environnement ?

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci Mme. Une réponse assez précise, s'il vous plaît.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

La législation dragage, puisque de celle-là il s'agit, définit le moment où le rejet devient déchet. Néanmoins, ce que l'on imagine si l'on devait forer, ce qui n'est pas forcément le cas à ce stade, l'ensemble de la hauteur dans lequel on veut enfoncer les pieux, on réutiliserait les matériaux pour les remettre dans le pieu. Il serait stocké temporairement dans une barge et remis dans le pieu. Il faut savoir aussi que les forages de ce type de roche ne génèrent quasiment pas de « fines », c'est-à-dire des sédiments fins qui s'ajouteraient à la turbidité. Les calculs de turbidité que l'on fait sont de l'ordre de 0,1 mg dans un milieu qui en fait 100, quelquefois 200, quelquefois plus. Donc voilà, en proportion on a déjà fait l'évaluation du risque, il est nul. On peut le qualifier de nul aujourd'hui et de surcroît pour répondre à votre question les matériaux ne seront pas clapés, comme l'on dit, rejeter à la mer n'importe comment.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci. Nous aurons l'occasion d'approfondir ces questions notamment lors de réunions thématiques, vous avez le calendrier. Nous reviendrons à vos questions. Ce que j'aimerais pour respecter le temps, c'est passer la parole à ma collègue Dorothée BRIAUMOND pour qu'elle intervienne sur le sujet plus spécifique.

Dorothée BRIAUMOND, membre de la CPDP

Bonsoir. Merci Mme la présidente, nous allons effectivement passer au second temps de la réunion et examiner ensemble le thème précis sur les usages de loisirs et la sécurité en mer. Donc, je vous propose d'organiser ce second temps de la manière suivante. En premier lieu le maître d'ouvrage fera une présentation ciblée sur ce thème. Ensuite nous aurons des acteurs qui vont apporter un témoignage, témoignage autour de la question première qui sera : quel serait les impacts du parc éolien sur les différents usages de loisirs de la mer ? Et d'autres acteurs autour de la deuxième question, d'une seconde question : Quelles seront les conséquences du parc sur la sécurité en mer ? Voilà, donc je vais laisser le maître d'ouvrage qui a cinq minutes pour cet exposé sur ce thème. Merci.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Absolument, je vous remercie. Je vais peut-être même focaliser mes éléments sur la sécurité maritime et la démarche qu'on a décidé d'adopter en concertation avec les services de l'État. En fait, c'est toute la démarche qui nous a amenés à prendre en compte l'ensemble des éléments relatifs à la sécurité maritime aérienne, qui inclut évidemment l'ensemble des acteurs et des usages sur zones. Pour bien faire, on a estimé qu'il était nécessaire de bien connaître le territoire et ses enjeux liés à l'activité de navigation, d'extraction, de pêche. Donc le premier élément vraiment de notre démarche aujourd'hui, elle est d'engager avec les services de l'État qui nous ont donné accès à la base de données relative à la surveillance maritime, c'est de pouvoir vraiment qualifier l'état de la navigation et des usages sur zone. La deuxième partie, ce sera d'évaluer, dans le cadre de cette connaissance, l'ensemble des servitudes liées à ce milieu-là sur les moyens de surveillance, de communication, et de pouvoir proposer, à ce stade-là, dans le cadre de notre projet, des réponses sur les effets éventuels de notre projet, sur ces éléments liés à la sécurité maritime et aérienne. Enfin, pour une démarche plus technique, j'allais dire, on fera ce que l'on appelle une analyse de risque et on y mettra en face, l'ensemble des moyens de réduction et de compensation que l'on est capable de proposer pour voir si derrière le risque, que l'on appelle le risque résiduel, est acceptable au titre de la sécurité maritime et aérienne. Et en dernier lieu pour pouvoir anticiper toutes les situations toujours en concertation avec les autorités en charge, on proposera l'ensemble de nos procédures dites d'intervention et d'urgence. Ce sont des choses assez techniques qui permettent d'anticiper toutes formes de complication. Comme je le disais, mieux connaître le site c'est avant tout cartographier les usages, la navigation, donc on va mettre en œuvre des moyens de surveillance, d'analyse qui vont nous permettre d'avoir une cartographie, un état initial bien défini sur l'ensemble des contraintes d'usage et de sécurité. Cela comprend évidemment la problématique de la pêche, des extracteurs en Loire, en estuaire de la Loire, la navigation commerciale, de plaisance, les sports nautiques. Enfin, toute activité qui serait opportune de prendre en compte dans le cadre de la présence de ce projet au large de La Baule et de Saint-Nazaire. La deuxième chose, c'est vraiment lié à ce qu'il y ait l'existence sur zone des outils de moyens de surveillance. On l'a dit tout à l'heure, les contraintes de surveillance et de sécurité maritime ont amené à définir des zones projet, parmi d'autres contraintes, mais c'en était une majeure, qui était de dire on ne doit pas ajouter du risque ou de la difficulté là où l'on fait de la surveillance maritime. Donc on s'est éloigné des zones sémaphoriques, des zones d'entrée de port et on a dû nous, à notre tour, tout répertorier, pour pouvoir voir quelles étaient les contraintes associées à cette problématique-là et proposer des choses. Ce qui se passe, c'est qu'on a, derrière, commencé à faire des simulations relatives à l'ensemble de ces enjeux. Alors les impacts, je ne vous les citerai pas tous mais en l'occurrence, on a commencé à les approcher autour la problématique de la désen-

sibilisation autour des points type radar, des effets d'ombre, de masque que l'on appelle de faux écho, où toutes sortes de simulations ont été menées pour pouvoir évaluer dans le cadre du projet tel qu'on le propose aujourd'hui, ce que seraient ces impacts sur les moyens de surveillance et de navigation. On a aussi regardé ce qui relevait des moyens de communication. Je vais accélérer parce que je vois que cela défile très vite. Donc nous avons proposé toute une série de mesures de réduction, cela vaut pour des radars supplémentaires qui permettraient d'étendre la vision des services de l'État puisque ces systèmes seraient coordonnés à l'ensemble des moyens de surveillance de l'État. On a ajouté aussi des obligations qui sont d'aujourd'hui des obligations réglementaires mais que, pour ceux que cela intéresse, voici les éléments réglementaires de signalisation des machines qui permettent de garantir à la sécurité maritime et aérienne. Enfin, je le disais, on a une démarche itérative sur l'analyse du risque. Donc on part de ces données initiales, on les rentre dans une matrice de risque qui est une matrice de risque reconnu internationalement, et qui nous permet d'aboutir à ce que l'on appelle l'évaluation du risque résiduel, pour derrière accepter un certain nombre de procédures ou de moyens complémentaires pour garantir la sécurité sur zone. Et enfin, pour garder un tout petit peu de temps, les plans d'intervention sont en fait l'ensemble des procédures avec nos moyens, nous opérateur, sur zone dans l'intervention que l'on pourra faire au quotidien sur les machines, l'ensemble des procédures que l'on va mettre en œuvre pour garantir d'une part la sécurité de nos opérants, de nos navires et de l'ensemble des usagers qui seraient amenés à être sur zone. La pêche pouvant être éventuellement autorisée ou limitée, à des usages maintenus, la navigation, la plaisance permise. Donc voilà l'ensemble des moyens qui nous permettent de gérer au quotidien les problématiques de sécurité. Le plan d'urgence maritime, c'est quelque chose d'un petit peu plus spécifique qui nous amène à considérer ce que l'on appelle les scénarios critiques, c'est-à-dire que l'on va aller chercher plus loin de ce qu'on peut, l'ensemble des scénarios sont inimaginables par principe, mais que l'on doit anticiper. On va les modéliser et derrière proposer un plan d'urgence maritime associé qui s'intégrera au plan d'urgence maritime de l'État pour pouvoir coordonner l'ensemble des moyens et des mesures. Je vous remercie.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Une remarque de forme s'il vous plaît. On peut lire les têtes de chapitre, je ne sais pas comment vous pouvez lire, mais c'est une liste où il y a beaucoup trop de choses, cela ne veut pas dire parce que l'on vous reproche qu'il y a trop de choses, et dans la présentation, il faut faire des choix. Je ne sais si les uns et les autres vous avez le temps de noter mais voilà il a des têtes de chapitre et puis bien sûr ensuite le débat va permettre de revenir sur cela. Mais s'il vous plaît, pensez que nous sommes dans une salle et que l'on va lire ce qui est proposé. Merci.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci, j'invite maintenant Laurent DUBOST, membre du comité directeur régional de la fédération française d'études et de sports sous-marin, ainsi que Hervé ROUGER, responsable de la commission bateau pour la région Pays de la Loire à la fédération française de pêche sportive, à rejoindre la tribune.

Ces deux invités vont intervenir autour de la question, je vous le disais : quels seraient les impacts du parc éolien sur les différents usages de loisirs de la mer ? Je propose à M. DUBOST de commencer. La règle est la même. 10 minutes. Merci.

Laurent DUBOST, membre du comité Directeur Général de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins

Bonsoir. Sur le titre effectivement il y a déjà le résumé de ma présentation : quelles possibles conséquences de l'implantation du parc éolien ? Puisqu'effectivement nous sommes plutôt pour l'instant dans une situation d'interrogation que d'affirmation. La fédération que je représente ce soir est la fédération des plongeurs et des activités subaquatiques, donc vous avez quelques informations sur notre historique, le nombre de pratiquants que l'on représente au niveau national, en Pays de La Loire, en Bretagne et sur la Loire Atlantique elle-même. Donc cela recouvre toute une série d'activités qui se pratiquent en piscine l'hiver quand il fait froid et principalement dans le milieu marin l'été, sachant que la côte atlantique draine naturellement tout l'arrière-pays. Il n'y a pas uniquement, même s'ils sont présents ce soir, les plongeurs du Croisic de la Turballe ou de La Baule, il y a tout l'arrière-pays nantais voire le Maine-et-Loire, la Sarthe, qui viennent plonger sur des lieux très favorables qui sont au large de nos côtes. Je n'ai pas besoin d'y toucher, c'est bien. Alors nous voulons nous positionner à la fois comme usager, même si le terme a une connotation uniquement d'utilisateurs, de profiteurs du milieu, donc on voudrait l'étendre en disant que nous sommes aussi soucieux du long terme et en particulier nous voulons associer à notre plaisir de plonger, la notion d'être des observateurs de l'évolution du milieu sous-marin. Alors nous avons, au niveau de notre fédération, engagé déjà un certain nombre d'actions où nous allons engager des actions puisqu'il y avait le représentant de l'association Pen Piriac qui est intervenue tout à l'heure. Il faut savoir que va commencer cet été à l'initiative du conservatoire du littoral et de l'association patrimoine du Mets, un inventaire des ressources faune, flore autour de l'île du Mets. RHIZOMA, c'est un nom un peu compliqué, c'est l'observation des herbiers et même des hippocampes sur nos côtes, et nous gérons une base de données de risques que vous pouvez consulter sur Internet qui reprend toutes les espèces de poissons. Au-delà de cela je ne vais pas y perdre trop de temps, nous avons des chartes de développement durable et nous avons surtout signé un engagement pour une pêche responsable, je crois que nous sommes cosignataires de cet engagement, et qui fait, pour les connaisseurs, que nous avons pris l'engagement volontaire de, par exemple, ne pas prélever de bars de moins de 42 cm, alors que la pêche industrielle et professionnelle s'autorise des bars de 36 cm, de façon à préserver au moins une année de reproduction à ces bars. Donc, c'est un engagement volontaire pour l'instant. Et nous sommes invités à participer régulièrement au comité de pilotage des sites Natura 2000 et parc naturels marins, donc nous sommes présents dans le comité de pilotage du plateau du Four qui est juste en proximité du banc de Guérande dont on parle. Alors sur les usages, sur le banc de Guérande, objectivement, notre activité sur le banc de Guérande est faible. Alors cela tient à l'éloignement du banc de Guérande et surtout au fait que nous avons beaucoup plus proche, le plateau du Four et le plateau de la Banche, qui offrent des sites exceptionnels pour la plongée et la pratique de l'apnée aussi, puisqu'il y a fort développement de l'apnée découverte. Et donc les clubs et les plongeurs individuels se disent pourquoi aller aussi loin ? Alors que sur le Four ou la Banche, nous avons déjà des lieux parfaitement adaptés et riches en contenu, en biodiversité, en faune et en flore. Mais cela veut dire aussi l'on est très attentif en disant ce qui va se passer sur le banc de Guérande aura probablement des effets importants sur les plateaux du Four et de la Banche compte tenu de leur extrême proximité. Et notre interrogation car nous n'avons pas la science infuse, c'est d'avoir des garanties ou des assurances ou des informations claires pour nous dire si demain on prend en construisant ce champ éolien, on prend un risque important de voir, par un effet de domino, de voir des impacts sur les plateaux du Four et le

plateau de la Banche. Je voudrais faire passer par là l'idée que nous ne sommes pas là pour défendre les intérêts strictement corporatistes en disant que l'on ne veut pas voir d'éoliennes, que cela ne va pas nous embêter, que l'on ne pourra pas plonger comme nous le faisons depuis 30 ans etc. on est bien conscient que les enjeux de la transition énergétique, que la mer appartient à tout le monde, et donc on va limiter notre discours corpo pour dire nous, on veut pouvoir dire auprès de nos adhérents : c'est un bon projet et il n'aura pas de conséquences à long terme sur la richesse que l'on peut constater aujourd'hui au Four et à la Banche. S'il vous plaît. Donc nos interrogations générales, je les ai un peu déjà dévoilées. Il faut dire que nous sommes un peu déjà en position de constater avec amertume combien le milieu s'est dégradé sur ces 10 ou 20 dernières années, donc on ne peut pas en faire le reproche au porteur du projet, mais c'est vrai que d'algues vertes en bloom planctonique, cela a eu des conséquences importantes sur la richesse et les fonds. Enfin quand vous avez, des gens qui sont ici savent que nous avons encore eu un épisode de bloom planctonique assez important la saison dernière, qui a même conduit à une interdiction de baignade dans la baie de La Baule, quand vous vous baladez, que vous êtes des plongeurs, vous voyez arriver ce bloom planctonique. Au premier jour de soleil, vous avez un mètre de ces algues vertes. Le deuxième jour 2m, 3m, 4m, 5m après à 5 m la lumière ne passe plus, vous pouvez descendre en dessous, il fait nuit noire ou presque, et vous voyez les bernard-hermite qui ne sortent habituellement que la nuit, qui sont déjà là en pleine journée en train de sortir car ils n'y comprennent plus rien. La luminosité ne passe plus. Ces micro algues ont des durées de vie très courte et ensuite, c'est une poussière qui va tomber au fond, les petits crabes vont mourir, les petites crevettes vont mourir, les poissons qui se nourrissent de ces espèces ne sont plus là. Donc nous avons aujourd'hui et le reproche ne peut pas en être fait au porteur du projet, une dégradation, donc notre question, c'est dire est-ce qu'on ne va pas en rajouter encore un peu, et on voudrait être rassuré sur ce sujet. En particulier, mais la question a déjà été posée dans la salle, à propos du forage éventuellement, pour mettre des monopieux, que vont devenir ces gravats et ces rejets ? Donc vous avez répondu. Il faut savoir que lorsqu'on participe au comité de pilotage du site Natura 2000 du plateau du Four, une des actions phares consiste à faire de la formation et de l'éducation pour que les gens perdent l'habitude, quand ils vont à marée basse chercher du crabe ou de la crevette sur le plateau du Four, de retourner les roches et de ne pas les remettre en place. Donc là, on est partant, on dit ok, et puis donc quand on va, et que l'on entend un projet, le projet du banc de Guérande, on nous dit qu'on va implanter des éoliennes sur le banc rocheux. Bon. Il y a eu déjà un débat et de nombreuses interrogations sur la localisation. J'ai encore 2:30. Et en fait les 80 km de câbles qui vont relier chacune des éoliennes au poste de transfert, comment vont-ils être implantés ? Est-ce que l'on va prendre, comment dire, une technologie que l'on trouve un peu destructrice qui va consister à gratter pour les enfouir, parce que cela veut dire que l'on va détruire des habitats de surface ? Ou est-ce que vous allez choisir et proposer des solutions de minimisation de l'impact avec plutôt de l'enrochement, la création de récifs artificiels au-dessus. Donc cela, c'est les grandes questions, la grande question. Pouvez-vous nous apporter toutes les garanties que ce projet n'aura pas d'impact durable ? On a bien compris qu'il y avait une période de travaux mais je pense aussi que vous pourrez faire des efforts pour que cette période de travaux lourds, qui consiste à faire des infrastructures, le béton etc. soit limitée peut-être dans le temps, peut être positionnée à des périodes les moins défavorables par rapport au cycle de reproduction, par rapport au cycle de passage des poissons. J'ai noté avec beaucoup de surprise que l'on savait limiter la propagation des ondes sonores dans le milieu marin. Nous qui sommes plongeurs, on entend un bateau arri-

vé à 5 km sans aucun problème, donc je ne sais pas comment vous limiterez cette question. Donc pour finir dans ma dernière minute, je vois que vous êtes là. Donc vraiment notre position fédérale, c'est de dire il y a une transition énergétique on a bien compris qu'il y a des emplois qui nous dépassent. On ne fera pas du blocage en disant nous, on avait nos petites habitudes de plongeurs, ou d'apnéistes ici. En revanche, nous voulons être sûrs qu'à long terme cela n'aura pas d'impact défavorable sur le milieu et que toutes les mesures compensatoires seront bien mises en œuvre. Et donc là vous avez de beaux spécimens de bars tels qu'on peut les voir sur le Four, peut-être sur La Banche, je n'y suis jamais allé à titre personnel. Je me posais la question puisque nous sommes en Loire Atlantique et que l'on a un gros débat avec une infrastructure aéroportuaire prévue ou programmée, et l'on nous a beaucoup parlé de la référence de la loi sur l'eau qui dit que quand on détruit un peu de zones humides, on doit compenser du double, et je me disais est-ce que cela, c'est adaptable à notre projet ? A savoir est-ce que si vous perturbez de l'habitat rocheux, on peut en calculer des mètres carrés ou des centaines ou des milliers de mètres carrés, est-ce que l'on aura des récifs artificiels pour le double de cette surface impactée de façon à limiter l'impact ?

Dorothée BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci d'avoir pris tout le temps et rien que le temps de votre intervention. Je vous laisse passer le micro M. Hervé Rouger. Mêmes conditions. Prenez le micro et s'il vous plaît près du menton. Merci beaucoup. Oui, les questions viendront après l'intervention de M. Roger. Bien évidemment.

Hervé ROUGER, Fédération Française de Pêche Sportive, Responsable commission bateau pour la région Pays de la Loire

Je m'excuse d'emblée puisque nous n'avons pas de PowerPoint d'images à vous présenter.

Dorothée BRIAUMOND, membre de la CPDP

Rien n'est obligatoire en ce sens.

Hervé ROUGER, Fédération Française de Pêche Sportive, Responsable commission bateau pour la région Pays de la Loire

J'ai remplacé au pied levé notre président régional qui est aussi le président national de la commission bateau, j'ai eu 24 heures pour prendre quelques notes donc je vais vous les lire en même temps. Je suis Hervé Rouger, le responsable de la commission bateau du comité départemental, du comité régional. Je siège aussi à la commission nationale et donc je m'occupe de tout ce qui touche au bateau au niveau de la compétition et de la pêche loisir. Je vais vous parler aujourd'hui des usagers, du banc, des usages et des impacts du parc éolien sur notre pêche de loisir en mer. Alors les usagers, notre fédération, la fédération française de pêche en mer a été créée en 56 à Boulogne-sur-Mer. Elle a des groupements sportifs qui ont pour but la pratique de la pêche sportive en mer et de la pêche de plaisance en mer. Je vous parlerai des deux toute à l'heure. On a 10 000 usagers répartis en 10 comités pour la métropole et 4 hors métropole, 174 clubs, 41 écoles de pêche, 277 moniteurs et 459 arbitres parce que nous sommes un sport et nous avons aussi des arbitres. Au niveau du comité régional dans les pays de Loire, nous avons 15 clubs : 9 en Loire Atlantique, 3 à Saint-Nazaire, 2 à Pornichet, 2 à La Baule, 1 à Guérande, 1 à Saint-Brévin et 6 en Vendée. Nous sommes 375 usagers en 2012 dont 247 pour le 44. Pour les usagers donc, je voudrais aussi être le porte-parole de ceux qui sont avec nous signataires de la charte. La fédération nationale des pê-

cheurs plaisanciers et sportifs de France y sont à peu près 30 000 avec 200 associations. La fédération française des études et sports sous-marins et on va en parler tout de suite la fédération de chasse sous-marine passion, l'union nationale des associations de navigateurs. Ajoutons également que dans les associations de pêches, nous avons un certain nombre comme les barges du 44 qui sont spécifiques, ils n'appartiennent pas à nos fédérations. Tous les plaisanciers des ports qui ne sont affiliés à aucune association. Et j'ajouterai aussi des guides de pêche qui amènent les clients sur les zones et également pour les professionnels les charters de pêche basés à la Turballe, au Croisic et à Pornic et amènent aussi des clients. Quels sont nos usages ? En préambule, je vais vous dire que nos usagers pratiquent la pêche en bateau, la pêche du bord mais aussi la pêche à pied. Ce sont des observateurs privilégiés de l'estran et de la mer lors de leur activité de pêche. Ces observations sont enrichies par celles de nos membres pratiquants aussi la plongée et ayant un lien avec la pêche professionnelle, pêcheurs, mytiliculteurs, ostréiculteurs, mareyeurs mais également les services de relevé hydrographique. Je vais aborder seulement ici la pêche en bateau et ses usages donc sur la zone retenue pour le parc éolien. D'abord la pêche sportive en mer. Dans le cadre de la délégation du ministère des sports donc la cohésion sociale, la fédération est la seule habilitée à organiser des compétitions sportives locales, régionales, nationales et internationales. Et à sélectionner des représentants français sur la nomination « équipe de France » en vue des compétitions et manifestations internationales. La fédération a également pour objet d'organiser, de promouvoir et de développer toutes les pêches sportives et de plaisance en mer dans le cadre bien sûr de la loi qui les régit. Le banc de Guérande, c'est un site majeur pour l'organisation des compétitions. Toutes les compétitions nationales, championnat de France en 1992, 1998, 2003 et internationales, le championnat du monde en 2009 ayant toutes eues lieu. Les plus grosses compétitions françaises organisées sur deux jours s'y déroulent également : challenge Dorade, trophée des Pays-de-la-Loire avec un maximum de 150 concurrents dont 30 étrangers belges, suisses, allemands et des concurrents de toute la France. C'est un site très poissonneux avec des espèces nobles : bars, turbot, raie, pagre, maigre, dorade, saint-pierre situés dans un estuaire très nourricier. Ayant sillonné moi-même lors des compétitions nationales, le littoral Manche Atlantique de Dunkerque à Saint-Jean-de-Luz, j'ai pu réaliser que seuls deux autres sites avaient un potentiel comparable. Toutes deux situées dans un estuaire : celui de la Charente pour le pertuis d'Antioche près de La Rochelle entre l'île de Ré et Oléron. Et celui de l'Adour au niveau d'Anglet, Bayonne et Biarritz. Comme par hasard, ces trois sites ont été retenus pour les compétitions mondiales et bien sûr pour des compétitions nationales. Sur les usages, nous avons chaque année 100 licenciés du comité qui viennent pratiquer la compétition sur le banc avec une cinquantaine de bateaux qui sont homologués et équipés pour pêcher au-delà de la limite des 6 miles. Sans compter bien sûr les licenciés qui viennent pour des compétitions d'autres comités. La pêche pratiquée en compétition sur le banc, c'est une pêche à soutenir, c'est-à-dire le bateau est ancré et avec une ligne qui est lestée d'un plomb et le plomb touche le fond. On a des épreuves qui durent 6h et le calendrier des compétitions vont d'avril à octobre. Je dois rappeler que cette pêche doit faire l'objet de déclaration de manifestation nautique puisque nous sommes dans des zones Natura 2000 et que nous avons la directive d'oiseaux et que l'on doit déposer 2 mois avant. En ce qui concerne la pêche de plaisance en dehors des compétitions officielles bien sûr tous les licenciés pratiquent la pêche loisir dans les mêmes zones, dans les mêmes délais mais avec aussi la particularité de pêcher aussi l'hiver à la recherche de poissons comme le merlan, le lieu et le congre. D'autres pêches en dehors de la pêche à soutenir, y sont pratiquées, la pêche en dérive, avec un bateau non ancré pour la

recherche du bar au leurre, de la seiche et du calamar à la turlutte, et du bar et du maquereau à la traîne. La pêche aux engins dormants est assez peu utilisée. Quels sont les impacts maintenant sur la pêche de loisir en mer ? Lors de la première réunion de l'instance de concertation qui a été consacrée aux usages, il était indiqué sur le document projeté : les pêcheurs de loisirs ne pratiquent pas sur le banc de Guérande, mais autour. Ce qui dénote une méconnaissance totale des usages. Le site retenu impacte les pêcheurs professionnels qui pratiquent les arts dormants, qui sont minoritaires par rapport à ceux qui font les arts traînants. Le rapport initial faisait état de 7 bateaux Croisicais et 4 bateaux Noirmoutrins qui travaillaient sur la zone. C'est peu évidemment par rapport à l'ensemble de la flotte. Le comité régional des pêches consulté, il a choisi le site le moins pénalisant pour ses activités, sachant qu'ils pourront à priori pratiquer de nouveau les arts dormants lors de l'exploitation et qu'ils auront une compensation financière. Le banc de Guérande avec ses fonds variés et diversifiés, qui recèle donc des poissons variés et des crustacés variés, on y trouve des espèces de qualité, on voit également que le réchauffement climatique a fait remonter plus au nord des espèces comme les balistes, les maigres et aujourd'hui les sares, les marbres et les bogues, toutes ces espèces ont trouvé sur le banc un environnement favorable. Je rappellerai que beaucoup de records de France y ont été établis sur la dorade, le pagre, le maigre, le turbot, le lieu, la roussette, le saint-pierre, la vieille, révélateur de ses qualités halieutiques sur le banc de Guérande. Le banc de Guérande est indissociable de l'estuaire, zone de frayère et de reproduction. La construction du parc éolien concerne toute la colonne d'eau et les impacts concernent donc toute cette colonne, mais également le raccordement à terre. Quels sont les impacts sur la compétition sportive ? L'impact pour nous évidemment, il porte sur l'organisation de nos compétitions nationales et internationales, puisque la zone pour nous est essentielle pour visualiser et organiser ces compétitions, on doit postuler plusieurs années à l'avance donc on n'a pas de période de visibilité du tout dans la période de construction. Néanmoins, les représentants du préfet maritime nous ont indiqué que la pêche de loisir serait autorisée pendant les travaux sauf dans un rayon de 500 m autour du secteur de travaux. Le consortium doit travailler secteur par secteur et qu'en phase d'exploitation, l'interdiction ne concernerait qu'une zone de 50 m autour de chaque éolienne. Donc, on aura tout à l'heure l'intervention d'une représentante qui pourra nous le confirmer. L'éloignement des éoliennes de 1 km ne constitue pas un frein pour notre mode de pêche à soutenir et il doit rester compatible avec le fonctionnement du parc sous les réserves exprimées par le préfet maritime. Organiser les compétitions doit rester possible mais que restera-t-il comme faune et flore sur la zone ? Sur la pêche de loisir, je veux simplement dire qu'il y a beaucoup de bateaux qui ne peuvent pas au-delà des 6 miles et qui ont donc des zones de pêche restreintes et ils sont à la limite de la Banche et ils sont sur Natura 2000 au Four, et les autres effectivement viennent sur le banc, là où la zone est poissonneuse. Quels sont les impacts sur le milieu marin ? Il y a donc l'impact sur la flore et les habitats, la destruction et la dégradation de l'habitat avec justement l'utilisation de monopieux de plus de 30 m sur le sol, pollution sédimentaire avec des milliers de tonnes de sédiments qui vont se répandre sur les milliers d'hectares et étouffer les fonds. Le banc de Guérande est plus riche que le site du Four, qui est lui site de référence classé en Natura 2000. On y a montré l'importance des laminaires nécessaires au développement du plancton et maillon essentiel de toute la chaîne alimentaire. Les études des plongeurs et du muséum d'histoire naturelle ont bien indiqué la diminution de ses laminaires et indiqué que s'il y avait un dépôt sur les roches, les algues ne se fixent plus. Donc on ne peut pas avoir deux discours pour deux zones de même nature. Troisième point, la turbidité accrue avec diminution de la photosynthèse. L'estuaire

reçoit déjà les dépôts de dragage sur la zone de captage et ceux des ports. Il faut ajouter l'eutrophisation, c'est-à-dire l'apport excessif d'azote et de phosphore qui entraîne la prolifération de certains végétaux aquatiques, le phytoplancton dont certains sont toxiques. La conservation de l'oxygène qui résulte de cette prolifération entraîne une asphyxie du milieu et la mortalité des organismes vivants. Sur la classe interactive Loire-Bretagne établie par l'IFREMER, sur 69 masses d'eau mesurées, 5 sont en mauvais état dont celle de l'estuaire, vous pourrez le consulter.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Il vous reste 30 secondes.

Hervé ROUGER, Fédération Française de Pêche Sportive, Responsable commission bateau pour la région Pays de la Loire

Je ne vais pas terminer. La contamination de l'eau par la remise en suspension des bactéries et des virus. Je vous rappelle que le Trait du Croisic a été pollué au mois de janvier par les colibacilles, que l'on a constaté des pathologies aux salmonelles et aux streptocoques importantes suite au déroctage du chenal. Je voudrais dire également qu'en dehors nous avons aussi plein d'impacts sur la faune : les perturbations sonores, les perturbations électromagnétiques, les destructions de frayères et l'effet de la pose des câbles, et surtout les impacts socio-économiques avec, si l'on crée des emplois et si on s'en réjouit, on risque aussi d'en perdre. Impact sur la filière nautique, sur la filière halieutique, sur le tourisme et aussi un impact financier pour le consommateur.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Je vais être obligé de vous arrêter. Puisque vous avez même dépassé le temps de votre prédécesseur.

Hervé ROUGER, Fédération Française de Pêche Sportive, Responsable commission bateau pour la région Pays de la Loire

Je suis désolé.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Vous aurez la possibilité de réintervenir. Je vais remercier nos invités de leur éclairage et je vais inviter le maître d'ouvrage à venir rejoindre la tribune puisque le temps des questions est venu. Je voulais rassurer les personnes qui n'ont pas eu le temps de poser leurs questions tout à l'heure dans le cadre de la présentation générale. Il y aura un temps de questions-réponses en fin de séance, donc ce sera le lieu, ce sera le moment de poser vos questions donc nous n'avons pas oublié. J'invite donc le maître d'ouvrage à s'installer de nouveau. Alors, vous aurez noté des questions précises deux invités. Dans un premier temps, je propose que vous y répondiez et puis je donne la parole à la salle, peut-être ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Alors j'ai répertorié jusqu'à huit ou neuf questions dans l'intervention de M. DUBOST. Souvent des questions assez techniques. Est-ce que c'est le moment d'y répondre ? C'est difficile d'y répondre en détail sur chacune ; peut-être quelques éléments génériques sur la problématique de l'impact ? Il n'y a pas de synergies entre machines au titre des impacts tels qu'on les évalue aujourd'hui c'est-à-dire que les modèles hydrodynamiques contournés montrent

que la courantologie modifiée se fait au niveau des pieux et dans un diamètre aux alentours de 10, 15, 20, 30 m dans l'axe des pieux et du courant. Par rapport à la problématique de l'impact en domino comme cela a été évoqué, on n'attend rien de tel clairement sur l'évaluation que l'on peut en faire à ce stade-là, quelle que soit la nature des milieux et en particulier sur des biocénoses de fonds durs comme on en a là. Ça, c'est un petit élément pour dire qu'ils n'ont pas d'effet en domino. Sur la problématique générale de la qualité des milieux tel que cela a été évoqué par nos deux interlocuteurs. Là, il faut effectivement reconsidérer l'ensemble des bassins versants et toutes les pollutions, tous les déséquilibres qui ont été évoqués, le sont au titre, généralement, dans l'évaluation écologique que l'on fait des milieux littoraux et côtiers, de l'influence des bassins versants et des activités humaines. Donc dans ce contexte-là effectivement, il y a certaines activités qui sont aujourd'hui, qui posent question. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nos activités n'amènent pas de polluants en mer. On parlait d'eutrophisation, de bloom phytoplanctonique, d'algues vertes. Tout cela, entre guillemets, ne concerne pas la problématique du projet de parc éolien dans la mesure où l'on n'amène pas les contaminants qui sont à l'origine de ces déséquilibres. Donc voilà, c'est aussi une réponse un peu rapide.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Premiers éléments. Très bien. Je vais donner la parole au public. Qui souhaite intervenir ? M. pouvez-vous vous nommer, s'il vous plaît et vous avez trois minutes pour vous exprimer. Je vous remercie.

Bernard GRENET, habitant de Saint-Nazaire, retraité

Bonsoir, Bernard GRENET fédération française de pêche en mer. Je reviens une troisième fois puisque que lors du débat public précédent ou dans les questions sur le débat sur Internet, concernant les fondations : vous avez employé Mme ce soir à trois reprises le terme de « on enfonce des pieux ». Or il faut être clair vous n'arrivez pas et cela me gêne beaucoup à parler de forage. Forage, cela veut dire que vous allez forer avec un genre de tunnelier, tunnelier vertical, vous allez faire un trou entre 7 à 8m de diamètre de 15 à 25 m de profondeur. Élément connu à ce jour, puisque comme dans le dossier, vous le dites, vous avez encore des sondages à faire et là c'est quelque chose de choquant, puisque ces sondages, vous allez les faire après la fin du débat public, c'est-à-dire vous allez les faire en 2013, voire en 2014. C'est en clair dans le dossier Mme. Je peux vous redonner la page dans le dossier. Vous allez encore faire des sondages, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous allez faire un forage, mais c'est très approximatif. Dans un mois, il y a une réunion « environnement » à Guérande, j'espère que dans un mois, vous nous direz clairement que vous avez pris l'option forage, et à quelle profondeur il se fera. Il faut savoir qu'aujourd'hui, selon vos éléments, on va sortir du fond, votre forage va amener aux environs de 2000 à 2500 t de granulats par forage. Je ne parle pas des sédiments qui vont se répartir et qui vont aller sur le plateau du Four, absolument en fonction des courants, il y a des courants extrêmement changeants en fonction des marées vous m'avez.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

M. on a un double chronométrage je vous rassure.

Bernard GRENET, habitant de Saint-Nazaire, retraité

Quand saurons-nous exactement ce que vous allez faire ? Car vous avez répondu que vous

alliez les remettre dans le fond, mais vous avez aussi écrit qu'ils seraient peut-être pris par clampage ou les évacuer à terre sur un site à définir. Donc aujourd'hui, on est vraiment dans l'inconnu.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci M. je donne la parole au maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, Directrice Générale Adjointe EDF EN

Alors effectivement sur les monopieux, j'employais les termes d'enfoncer les monopieux, simplement parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas défini, vous avez raison, la méthode précise que l'on utilisera pour leur installation, cela peut être du battage, cela peut être du forage, et justement, ce sont les études en cours qui doivent les déterminer. On a déjà réalisé, lors de la période d'appel d'offres, trois carottages sur ce site à 40 m de profondeur, on va en réaliser d'autres avant le mois d'octobre. Comme je l'indiquais, on est dans une période d'études complémentaires et effectivement si nous décidons de poursuivre le projet, nous en réaliserons d'autres avant la construction pour vérifier la nature du sous-sol à chaque endroit où l'on souhaite positionner une éolienne. Donc vous aurez des éléments de réponse plus précis sur les modes d'installation le moment venu. C'est vrai qu'encore une fois aujourd'hui ce débat public s'inscrit très en amont dans le projet et c'est pour cela qu'il y a un certain nombre d'éléments à l'étude, en particulier sur les dispositifs d'installation. Mais encore une fois, vous avez raison, il y aura du battage et/ou du forage et cela reste à déterminer en fonction du résultat des études.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

M. vous avez réponse à votre question ?

Bernard GRENET, habitant de Saint-Nazaire, retraité

C'est tout le problème de l'impact. Le forage, c'est tout le problème de l'impact sur le banc.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Sur l'impact, je répète une fois encore qu'on n'aura pas de problématique liée à la turbidité qu'on générera dans le cadre de ses travaux pour différentes raisons, pour avoir fait les dossiers de dragage du port de Nantes-Saint-Nazaire, je crois avoir quelques références en mémoire sur le sujet et effectivement on n'a pas des sédiments meubles dans le cadre de ses forages. Vous avez parlé de sites tunneliers, vous avez tout à fait raison on devrait prépositionner si l'on devait forer le tube métallique et forer dedans. Donc pas en contact direct avec le milieu et réaspirer les éléments dans le cadre d'une barge. Les têtes de forage que l'on utilise dans ce type de matériaux durs sont des têtes de forage avec des dents très écartées qui ne produisent pas des sédiments fins donc sur la turbidité je vous réaffirme il n'y a pas de problématique liée à la turbidité. J'ai fait et refais les calculs sur une base de 10 % de turbidité générée, on a une augmentation instantanée de 0,1 mg instantané sur la zone, je vous laisse faire la comparaison avec la turbidité naturelle du banc. Voilà ça c'est pour les aspects de turbidité. Sur les aspects matériaux, vous avez raison j'ai dit qu'aujourd'hui la solution envisagée, c'est de repositionner parce que c'est la solution la meilleure en tout : économique, technique et environnementale. Si l'on devait en évacuer une partie il y a deux options possibles, je veux parler de clampage possible, ce sont des matériaux sains qui sont non contaminés, il y a une réglementation, ça s'appelle « niveaux géodes », c'est un groupe

qui a travaillé niveau 1, niveau 2 et l'on détermine la faisabilité de remettre des matériaux en mer sur des zones autorisées seulement. Ça, c'est pour la faisabilité d'un clamage si tant est que l'on ait envie de le faire ou de proposer. Et sur les filières à terre, ça a été évoqué tout à l'heure, dès lors qu'un déblai de dragage, de curage est mis à terre il prend la désignation européenne de déchets et l'on doit y donner les filières adaptées.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci. Je dois donner la parole à la salle. M. s'il vous plaît.

Paul LEQUES, habitant du Croisic, retraité

Bonjour, M. LEQUES Paul, habitant du Croisic. J'ai une question concernant l'impact sur la vibration que peuvent avoir 80 éoliennes ? Je suppose qu'effectivement le forage, vous disiez cela peut faire 25 m de long, vous disiez, de profondeur. Sur ces roches-là, qu'est-ce que peut provoquer 80 éoliennes au point de vue vibration et sur l'impact de toute la faune ? Quand on voit effectivement que certains cétacés sont gênés par certains sons, on peut se demander ce que cela peut faire. Une autre question aussi, je ne crois pas avoir entendu l'espace qui doit être réservé à tout bateau contournant cette partie-là. Cette partie des éoliennes. Et une autre question, pourquoi cette forme un peu particulière alors qu'une forme sphérique ou triangulaire aurait permis un contournement beaucoup plus facile ?

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci. Le maître d'ouvrage, vous avez la parole.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Sur les vibrations, j'imagine que vous parlez des vibrations en phase d'exploitation de l'ensemble des machines en place. On est d'accord, OK, parce qu'on a une phase en l'occurrence liée aux travaux sur laquelle on travaille au titre des impacts, elle sera transitoire mais c'est aussi quelque chose que l'on regarde, et sur la vibration des machines en rotation lorsqu'il y a du vent, on estime aujourd'hui dans le cadre des retours d'expérience que l'on a des parcs en exploitation que, alors c'est un peu technique, je suis désolé, on est sur des fréquences de l'ordre de 100 Hz à 80 dB de pression acoustique sous-marine, ce qui sont des niveaux non audibles par l'être humain en l'occurrence définitivement, en pression acoustique. C'est la valeur aujourd'hui émergente des mesures que l'on peut faire donc l'on n'entend pas d'incidence sur les mammifères marins dont vous évoquez la sensibilité qui est bien réelle, le niveau de sensibilité des marsouins, des grands tursiopes de l'Atlantique est plutôt aux alentours de 1000 Hz, 2000 Hz. Nous sommes sur des valeurs au-dessus mais en face d'exploitation, on n'a pas ni de retour d'expérience, ni d'études qui démontrent l'incidence des éoliennes en vibration en exploitation sur ce compartiment-là. Après il y a plein d'autres sujets, il y a la problématique de l'espace, vous nous avez posé des questions sur le contournement, sur les plus gros navires je laisserai aussi sans doute la préfecture maritime y répondre.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Qui intervient tout à l'heure.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

On imagine aujourd'hui que l'espace lié au contournement de ces zones-là serait de l'ordre de 1 nautique ou plus pour les très gros navires. Donc cette zone de sécurité tampon obliga-

toire, donc cela, c'est pour la réponse. Et sur la dernière question qui était la vôtre, la forme en l'occurrence, elle a été un petit peu présidée par la nature du banc qui est un petit peu carré comme ça et qui ne permettait pas... et ensuite, en termes de visibilité, il est assez intéressant d'avoir des coins dans ce type de parc ou d'infrastructures en mer, pour la visibilité justement et la sécurité maritime.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci. Une question ? Je privilégie les personnes qui ne se sont pas encore exprimées. Voilà M.

Christian CANONNE, conseiller du canton, habitant du Pouliguen

Merci, Christian CANONNE, conseiller général du canton. J'ai cru voir dans le défilé des textes tout à l'heure, la rubrique « sécurité, éclairage de chaque structure ». Moi, je regrette un petit peu qu'il n'y pas eu un effet visuel avec un photomontage avec ses éoliennes en face d'éclairage, et y aura-t-il un effet stroboscopique ? Je voudrais aller plus loin, quand il y a 80 éoliennes comme cela, est-ce qu'il est nécessaire de toutes les éclairer ou est-ce que l'on peut se limiter au pourtour ? Si les textes ont de telles rigidités, peut-être on doit faire évoluer les textes pour une meilleure intégration. Toujours au niveau de la sécurité, je crois me souvenir que la couleur des éoliennes est imposée par l'aviation civile. A mon moment on va demander à des riverains d'avoir en face d'eux un certain nombre d'éoliennes qui vont impacter leur vue, est-ce que chacun ne peut pas faire un effort de façon à ce que l'on puisse faire évoluer ces textes pour une meilleure intégration ?

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

M. je me permets, si cela concerne la sécurité, nous avons un second temps sur la sécurité. Je veux réserver ces questions. Là on est sur les usages de loisirs de la mer.

Christian CANONNE, conseiller du canton, habitant du Pouliguen

Oui, mais c'était dans les réponses que vous avez montrées. C'était dessus. Dernier point, puisque l'on est toujours dans l'intégration, je limiterai là. Pour clore ce débat de procès d'intention entre l'impact visuel et bien rendu ou pas, ne serait-il pas possible de confier ses photomontages, soit de les faire certifier par un organisme indépendant, soit de les confier à un organisme indépendant de façon à clore ce débat et à éviter des procès d'intention ?
Merci.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Une seule réponse, très courte, concernant l'éclairage. Vous avez tout à fait raison, nous avons une obligation réglementaire au titre de l'éclairage de nuit et aérien est en cours de discussion puisque c'est une réglementation très terrestre qui a été mise en place historiquement et qui s'impose aujourd'hui à nous, et on est à peu près tous d'accord. Cela fait partie des discussions pour essayer de modifier cela et de vraiment limiter le nombre d'éclairages aériens de nuit.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Il y avait une question sur le photomontage vous pouvez y répondre rapidement ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Les flashes seront si tant est qu'il soit tous là, tous coordonnés et en l'occurrence, on essaye vraiment d'en limiter le nombre. Aujourd'hui, on est plutôt sur une base de discussion, il n'y en aurait qu'aux coins et quelques éclairages intermédiaires pas forcément dedans, donc voilà, aujourd'hui on essaye de minimiser, on a une double raison. Il faut que cette signalisation aérienne soit donnée mais il faut aussi éviter qu'elles perturbent la signalisation maritime. Donc si on avait trop cela serait l'ennemi du bien en l'occurrence.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Une question sur le photomontage.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Pour le montage, je n'ai pas à décider effectivement de cette expertise. On pourrait l'amener on estime nous maître d'ouvrage avoir aujourd'hui donné tous les moyens dans l'état de l'art et avec les moyens nécessaires pour faire faire ses photomontages et en l'occurrence c'est une proposition qui est recevable.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Il y a une question aussi sur l'effet stroboscopique.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Oui, alors je disais, j'ai répondu, ils seront coordonnés.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Très bien, quelles sont les personnes qui ne sont pas encore exprimées ?

Monsieur

Claude DECKER, élu du Croisic, habitant du Croisic

Claude DECKER, élu au Croisic, je voudrais revenir sur l'aspect visuel, cela fait déjà trois questions, cela va être la troisième question que l'on vous pose. Vous avez expliqué tout à l'heure la technique que vous avez utilisée. Par contre, l'intervenant qui s'appelait M. DORE vous a bien proposé une technique pour apprécier l'impact visuel, je ne vous ai jamais entendu apporter un quelconque commentaire à ce propos. Il faut donc concevoir, si vous n'intervenez pas, c'est que cette proposition et cette vision de voir les choses est parfaitement correcte ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Aujourd'hui comme je l'ai dit.

Claude DECKER, élu du Croisic, habitant du Croisic

Puisque vous n'apportez aucun commentaire, ni démenti.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Je n'ai pas eu l'occasion de le faire, mais en l'occurrence, sur la technique du photomontage, encore une fois, il y a un état de l'art, il y a des logiciels, la courbure de la terre, les modalités de calcul d'éloignement, de prégnance visuelle liée à l'humidité de l'air. Donc tous ces éléments-là, moi je veux bien en discuter en l'occurrence, c'est un débat purement technique qui est lié aujourd'hui à ce qui se fait partout dans le monde au titre des photomontages que l'on n'a pas remis en cause, nous, en tant que porteur de projet, puisqu'effectivement on n'a

pas forcément des gens ultra spécialistes du sujet et que l'on a confié cela à des cabinets indépendants, payés par nous, mais indépendants néanmoins, et qui nous ont produit ce qu'ils ont été capables de faire de mieux. Donc après cela, sur les modalités, il a été révélé tout à l'heure que effectivement, on a une problématique sur la hauteur des pales, le nombre, la perspective et tout ça, ça relève finalement de la manière dont on présente les choses, mais sur la technique en l'occurrence, je réaffirme ici que l'on a proposé et que l'on s'est imposé les meilleures techniques sur le sujet.

Claude DECKER, élu du Croisic, habitant du Croisic

Parfait votre réponse me convient, mais par contre vous ne tenez absolument pas compte qu'effectivement à partir de la côte, il y a l'aspect visuel des phares de la Banche et du Four. Les éoliennes sauf erreur de ma part font, au niveau de la nacelle et des hauteurs, par rapport au phare de la Banche, qui sont trois fois plus grandes, avec la pale on arrive à cinq fois plus grandes. Donc matériellement, la vision sera proportionnellement à ce que l'on voit du Four et de la Banche, dans les mêmes proportions, donc cela fait effectivement un effet visuel beaucoup plus important que vos photomontages que vous avez bien voulu nous montrer.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Je vous remercie. C'était donc un commentaire. M. une dernière question, je suis désolé avant le deuxième temps sur la sécurité.

Christian BIAILLE, Société les amis du Croisic, habitant du Croisic

Oui, Christian BIAILLE, société les amis du Croisic. Je pose des questions plutôt au maître d'ouvrage

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Oui, voilà regardez le.

Christian BIAILLE, Société les amis du Croisic, habitant du Croisic

Ur les retombées économiques du projet, on a parlé de l'aspect visuel, donc sur les retombées économiques, on a bien compris que Saint-Nazaire allait bénéficier de deux nouvelles usines, 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects, que le port de la Turballe allait bénéficier de 100 emplois pour la maintenance et qu'en est-il pour des communes comme le Croisic, il faut bien en parler, qui auront l'aspect visuel le plus fort ? Et la page 27 de votre document, le document qui est remis le plus important 112 pages, m'interpelle beaucoup parce qu'il est question de la taxe qui sera, qui doit être distribuée. Attendez, je vais m'asseoir cela sera plus facile. C'est une taxe qui est spéciale, fixée par le code général des impôts et qui finalement va rapporter à l'ensemble de la région 6,7 millions d'euros par an, ce qui est considérable et cette taxe est répartie d'après le document de la page 27 à 35 % pour le comité national de pêche cela paraît tout à fait légitime. 15 % pour les projets qui permettront le développement durable des autres activités marines et 50 % des communes littorales et en bas de la page vous donner une estimation, je dirais que vous intitulez-ça, une estimation exactement où l'on voit que la répartition entre les communes me paraît tout à fait surprenante. On voit ainsi que Saint-Nazaire qui bénéficie des 1000 emplois, plus 4000 aussi, elle touche également le pactole parce que pour les 3.5 millions qui seront distribués aux communes, il y en a environ 1,1 million pour Saint-Nazaire, cela paraît très surprenant

alors qu'ils voient juste une éolienne, et qu'ils sont donc à 18 km. Alors qu'une commune comme le Croisic, qui a donc l'angle visuel le plus grand, cela fait 60°, c'est très important sur l'horizon, et bien l'on a seulement 286 000 € par rapport à ça. Et quand l'on regarde après, si l'on faisait une colonne supplémentaire en divisant la taxe par le nombre d'habitants, on s'aperçoit d'anomalies extraordinaires, le Croisic touchera donc 70 € par habitant et Préfaïlles, qui aura finalement un aspect visuel quasiment nul, touchera une somme double par habitant, 119 € par habitant. Donc tout cela, ce sont des anomalies, moi, cela m'interpelle en tant qu'habitant du Croisic, c'est nous qui avons l'aspect visuel le plus fort comme cela était dit, 60°, c'est le maximum. Et puis vous voyez, on aura finalement des retombées économiques extrêmement faibles par rapport aux autres.

Dorothée BRIAUMOND, membre de la CPDP

Une réponse très rapide s'il vous plaît du maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, Directrice Générale Adjointe EDF EN

Il y avait deux questions. Une sur les emplois et l'autre sur la taxe. Sur les emplois, c'est ensemble de la région qui va en bénéficier, je ne suis pas sûre que tout le monde aura la chance de travailler dans la commune où il habite. Donc en créant des emplois à Saint-Nazaire et en créant des emplois la Turballe, effectivement cela va créer des emplois sur l'ensemble de la région et cela veut dire que des habitants du Croisic ou des communes alentours, pourront effectivement travailler à l'exploitation/maintenance et à la construction. Par ailleurs, quand on parle des deux usines à Saint-Nazaire, elles feront appel à un réseau de sous-traitances, puisque l'on en parlait, 4000 emplois indirects, les 4000 emplois indirects ne seront évidemment pas tous basés dans les mêmes villes que les usines. Les emplois directs oui, les emplois indirects sont évidemment répartis sur le territoire. L'autre élément sur la taxe. Effectivement, il y a pour les parcs éoliens en mer, une taxe spécifique de 14 000 € de mégawatt qui sera payée chaque année par le parc. Vous avez cité tous les éléments qui sont exacts, cela donnera 6 à 7 millions par an, dont la moitié pour les communes littorales après la répartition entre les communes, là, ce n'est qu'une estimation puisqu'elle doit être calculée par les services fiscaux du ministère. Elle est répartie entre les communes suivantes, deux critères : le nombre d'habitants et la distance au parc. Donc vous citez Saint-Nazaire, Saint-Nazaire à 70 000 habitants donc à ce titre effectivement, touche davantage qu'une commune qui a 3000 ou 4000 habitants. Toutefois, si vous regardez le produit de la taxe par habitant, pour le Croisic, un habitant touchera, il y aura par équivalent habitant cinq fois plus de revenus pour le Croisic que pour Saint-Nazaire. Donc au global cela fait moins pour le Croisic parce qu'il y a beaucoup moins d'habitants à Saint-Nazaire, mais en équivalent habitant, cela fait cinq fois plus. Encore une fois, là, ce sont les services fiscaux qui calculeront, c'est une estimation mais la proximité au parc est bien prise en compte dans le calcul de cette taxe.

Dorothée BRIAUMOND, membre de la CPDP

Je vous remercie. Je vous propose maintenant de passer au second temps de notre réunion. Quelles seraient les conséquences du parc sur la sécurité en mer et son organisation ? Et j'invite à nous rejoindre Marianne PIQUERET, chef du bureau activité maritime et développement durable à la préfecture maritime et Roger PEREON, délégué départemental de la société nationale de sauvetage en mer et la sécurité en mer.

Chacun retrouve son chevalier. Il manque celui de M.PEREON. Il arrive. Asseyez-vous je vous

en prie. Je propose à M. de nous livrer son témoignage. Vous avez 10 minutes. Monsieur.

Roger PEREON, délégué départemental de la société nationale de sauvetage en mer et la sécurité en mer

Oui, merci. Bon je vais peut-être un peu empiéter sur l'intervention de Mme Piqueret, mais je vais commencer par parler un peu de la réglementation de la sécurité maritime en général, en sachant que la sécurité maritime se règle au plan international et que c'est l'organisation maritime internationale, l'OMI, qui est donc l'ONU de la mer, qui régit toutes les questions de sécurité en mer. Par moyen de conventions internationales, alors j'en cite quelques-unes : la convention SOLAS pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, la convention Marpol pour la pollution maritime et les conventions STCW qui concernent la formation des marins et des officiers. Alors cela va aussi très loin, cela peut descendre vers des cartes électroniques, les dispositifs de séparation de trafic, et autre domaine également de cette réglementation internationale, la signalisation maritime avec l'AIMS et la convention Search And Rescue, donc la convention SARE, qui prévoit la recherche et le sauvetage. Cela, c'est au plan international. Au plan européen, il y a un certain nombre de règlements et des directives qui concernent à mon sens surtout les contrôles par l'État, du port, et aussi ce que l'on a appelé les paquets Erika, à la suite de l'accident de l'Erika, donc concernant les ports refuges, et un certain nombre de mesures de contrôle. Au plan national, l'action de l'État en mer, c'est de la préfecture maritime, voilà, et qui gère en somme toute la réglementation et toute la sécurité maritime auprès de nos côtes. Le bras armé, je dirais, de cette réglementation c'est le CROSS, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage, et alors aussi il y a une certaine gestion administrative avec les affaires maritimes, mais j'y mets aussi les ports, la capitainerie, les pilotes, les remorqueurs, la manœuvre. Et puis, en tout bas de l'échelle, et bien si la sécurité maritime n'est pas forcément bien appliquée, il arrive des accidents et à ce moment-là on fait appel à des moyens de sauvetage qui ne sont pas uniquement SNSM, mais il y a la marine nationale, il y a les remorqueurs de haute mer, etc. mais tout près de la côte, c'est la SNSM, c'est le sauvetage en mer qui est une organisation qui ne fait appel qu'à des personnes bénévoles. Alors si j'en viens au cas particulier des éoliennes, un témoignage d'ancien marin. Pour le marin, la terre représente le danger. Bon, les événements récents liés à la pollution font que maintenant, c'est le navire qui présente un danger pour la terre. Il faut donc concilier les deux points de vue et dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, un parc éolien est un obstacle supplémentaire à la navigation, qu'il faut donc intégrer. Avant toute chose, il convient de fixer les règles de navigation et de pêche sur le site et à l'approche du site, c'est la responsabilité du préfet maritime. Et ensuite, en fonction de cette réglementation, les marins adaptent leur navigation à la zone en prenant toutes les précautions nécessaires et en respectant toutes les règles exposées ci-dessus, en particulier celles concernant les équipements et les entretiens des navires, ainsi que la formation et la qualification des marins. L'exemple des éoliennes n'est pas le premier, puisqu'il y a peut-être une quarantaine d'années maintenant, on a vu fleurir en plein dans la mer du Nord tout un tas de plate-forme offshore et les marins se sont adaptés et à ma connaissance, je pense que s'il y a eu des accidents sur les plates-formes, ce sont des accidents dus aux plates-formes et non pas à la navigation. Alors je reviens maintenant à la SNSM en sachant que sur les champs existants au Royaume-Uni et surtout au Danemark, la sécurité des éoliennes elle-même est assurée par l'exploitant. Concernant la SNSM, la SNSM est à la disposition du CROSS pour toute intervention sur la mer c'est le CROSS qui décide.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Le CROSS s'il vous plaît M. pour ceux qui ne connaissent pas.

Roger PEREON, délégué départemental de la société nationale de sauvetage en mer et la sécurité en mer

Je l'ai dit tout à l'heure Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage. Il y en a un certain nombre sur la côte, et ici nous sommes, disons à la disponibilité du CROSS Etel, le CROSS atlantique. Alors quelles sont les conséquences prévisibles d'un parc éolien sur, pour la SNSM ? On peut estimer les conséquences éventuelles, j'essaie de parler au conditionnel. Plus de monde sur l'eau surtout en période d'installation, éventuellement des perturbations radar AIS et VHF. Enfin là, je pense qu'il faudra éventuellement mettre des choses en place, des nouveaux équipements. Et aussi l'accostage des éoliennes. Alors l'accostage au pied des éoliennes, je ne sais pas s'il y aura des interventions de ce genre mais cela posera certainement un certain nombre de problèmes puisque c'est en pleine mer, qu'il peut y avoir de la houle et qu'il faut pouvoir accoster, donc ce n'est pas la mission première des canots de sauvetage, mais on a quand même des exemples d'accostage et les pilotines accostent des bateaux. Ils ont des boudins pour protéger la coque. Il aura peut-être des équipements supplémentaires pour les vedettes, et puis l'on a aussi la possibilité d'accoster avec des pneumatiques. En particulier, le canot de « tout temps » du Croisic qui a un pneumatique à l'intérieur des canots et donc on peut éventuellement mettre à l'eau pour un accostage. Alors tout cela nécessitera, bien sûr, une adaptation de la SNSM. Je dirais peut-être une disponibilité accrue des équipages, s'il y a plus d'interventions. Un certain nombre de missions de formation, de sensibilisation parce que c'est quand même quelque chose d'assez particulier, éventuellement des nouveaux équipements, des nouvelles vedettes, on n'en est pas là encore, mais je pense qu'en Loire-Atlantique, il y a quatre stations de sauvetage en mer. Le Croisic qui est la station phare, si je puis dire puisque c'est un canot « tout temps », un canot de 14 m 50, il y a les stations de Pornichet, de la Côte d'Amour et aussi du pays de Retz à Pornic qui ont des vedettes toutes récentes de 12 m. Et il reste la Turballe qui n'a qu'une vedette de 9,5 m. Il est certain que si la Turballe est amenée à intervenir plus régulièrement en complément bien sûr de celle du Croisic sur le banc de Guérande, ce sont... 9 m 50 est peut-être un petit peu sous-dimensionné. Mais ça fait aussi partie des renouvellements des vedettes. Une vedette a une durée de vie. C'est au moment du changement de vedettes qu'il pourra y avoir d'autres hypothèses. On ne va complètement dans l'inconnu puisqu'il y a déjà des parcs éoliens existants au Royaume-Uni et au Danemark et que l'on a d'excellentes relations avec nos collègues anglais et danois, et donc on bénéficie de leur expérience. Si je peux retenir qu'un ou deux éléments de l'expérience de nos voisins, c'est que dans tous les cas de figure, il faut une coopération, une collaboration entre l'exploitant et les sauveteurs, et les interventions éventuelles. Comme je vous ai dit éventuellement des adaptations des équipements, des personnels et des vedettes. Voilà ce que je voulais dire.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci M. infiniment d'avoir respecté le temps. Mme PIQUERET, c'est à vous.

Marianne PIQUERET, chef de bureau activités maritimes et développement durable, préfecture maritime

Bonjour à tous. Je voudrais d'abord vous dire que le préfet maritime aurait souhaité être là ce soir, parce que tout ce qui est sécurité, forcément l'usage en mer, l'intéresse et le con-

cerne tout particulièrement, mais il est retenu par d'autres engagements. Et donc il m'a demandé de le représenter. Donc pour commencer. Je voudrais commencer par trois illustrations donc la première qui représente ce que l'on appelle le cadre atlantique, donc la préfecture maritime de l'Atlantique a un terrain de jeu qui s'étend du Mont-Saint-Michel jusqu'à la frontière espagnole, donc au-delà de l'autoroute maritime que constitue le dispositif de séparation de trafic d'Ouessant avec 150 navires par jour. Il faut savoir qu'il y a 1300 à 1500 manifestations nautiques par an en Atlantique. Il y a environ 3000 navires de pêche et 16 000 marins. Il y a 10 ports de commerce et que l'ensemble de ses activités coexiste dans un même espace. Alors encore une fois, si l'on sort un peu l'autoroute. La deuxième illustration. Voilà. Vous montre, ce sont des relevés AIS de l'identification automatique qui concerne essentiellement les navires de commerce, donc on voit très bien le rail d'Ouessant et ce qu'on voit aussi c'est qu'il se passe énormément de choses en proche côtier, et donc vous pouvez voir que la zone de Guérande, bon, on n'a pas énormément de navigation de commerce sur le secteur, on est en sortie quand même du port de Nantes-Saint-Nazaire et donc tout ça là va devoir encore coexister avec les autres usages puisque-là, on a essentiellement une navigation de commerce, on a donc ni la petite pêche côtière, ni la plaisance. Troisième illustration. Donc là en fait c'est le bilan d'une semaine d'activité du CROSS Etel, donc le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage. Alors j'ai pris la semaine du 5 aux 12 août 2011. Il y a eu plus de 100 opérations qui ont été coordonnées au niveau de la façade atlantique dont la majorité des 33 % étaient des avaries. Donc panne moteur, panne de carburant. En deuxième à 13 % des fausses alertes. Donc cela est assez révélateur de ce que l'on appelle la pathologie estivale. Ensuite, en troisième position, 11 % de dériveurs des salés. Cela veut simplement dire que cette semaine-là il y avait du vent. C'est que c'est quelque chose qui commence à apparaître. Avant on était peu appelé pour des dériveurs qui se retournaient, donc là on voit que le CROSS a été amené à coordonner de telles opérations. Ensuite, on va trouver des ruptures de mouillage. Là encore cela confirme que cette semaine-là il y avait du vent tout simplement. Mais l'on va trouver aussi également 6 % d'hélices engagées, alors pourquoi je signale ces hélices engagées ? Cela veut dire qu'il y a quelque chose qui se coince dans l'hélice et donc le bateau n'est plus manœuvrant. Ce sont des incidents, ce n'est pas si grave que ça la plupart du temps même si cela peut aboutir à des accidents dramatiques. Mais dans un parc éolien, on sent bien que cela pose plus de questions que si l'on est en mer ouverte. Donc l'ensemble de ces incidents vont constituer pour nous des sujets de préoccupation lorsqu'il va falloir intervenir dans des parcs éoliens. Donc là, c'était juste pour illustrer un petit peu le contexte. Il faut savoir qu'en hiver, on a beaucoup moins d'interventions et là, on va plus retrouver un milieu plus professionnel. Là c'est assez révélateur, finalement, du sujet d'aujourd'hui qui sont les usages de loisirs, puisqu'on est en plein été. Maintenant, je vais passer aux procédures. Donc le principe général en mer, c'est la coexistence des usages. Donc en cas de besoin, s'il faut réguler les usages sur un plan d'eau, il faut un arrêté du préfet maritime, donc c'est le préfet maritime qui va organiser les usages, donc cela peut être pour une manifestation nautique, cela peut être pour protéger un câble ou alors on aura des arrêtés d'interdiction de mouillage, de chalutage, par exemple. Alors un parc éolien, cela correspond à une utilisation privative du domaine public maritime, c'est-à-dire du fond, mais on garde la possibilité d'organiser une coexistence avec certaines activités, donc c'est quelque chose qui était prévu dans le cahier des charges, qui est imposé, et qui a été un axe fort du préfet maritime lors des réflexions qui ont été menées au préalable pour les parcs éoliens. Alors pour les usages, il n'existe en revanche pas de réglementation spécifique au parc éolien en France. C'est-à-dire qu'il n'y a pas un décret ou

un arrêté qui dirait, on interdit tel type de navigation, on autorise tel type de navires. Donc cela c'est quelque chose qu'il faut... qui est de la responsabilité du préfet maritime. Donc un arrêté du préfet maritime va s'appuyer d'abord sur la signalisation maritime, qui est la compétence de la commission des phares. Donc ce n'est pas une procédure qui est nouvelle, elle date de 1811. Il va s'appuyer également pour la sécurité sur l'avis de la grande commission nautique. Donc là c'est un texte de 1986 donc là encore qui n'est pas spécifique aux éoliennes, alors ce qui est intéressant dans cette grande commission nautique, c'est qu'elle donne un avis au préfet maritime et qu'au-delà des membres de l'administration, on va retrouver 5 marins pratiques choisis parmi diverses catégories professionnelles ou loisir. Donc des pilotes, des patrons de remorqueurs, des commandants de navires, des pêcheurs plaisanciers ou des membres de la SNSM. En termes de procédure, comment cette procédure d'arrêté et comment ces avis vont s'inscrire dans la procédure générale d'instruction du projet ? Donc comme vous l'a dit le porteur de projet, il doit faire une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime, qui est instruite par le préfet du département. Quand le préfet de département reçoit le dossier, la première personne qui consulte c'est le préfet maritime. Le préfet maritime est le premier à donner son avis. C'est un avis conforme, c'est-à-dire que si le préfet maritime dit oui, l'instruction se poursuit. S'il dit non, l'instruction s'arrête. C'est un retour à l'envoyeur. Et une fois que le préfet maritime a donné son avis, s'il est favorable ou favorable avec réserve, cet avis va être fourni à l'instruction et notamment à la commission nautique locale qui sera sollicitée pour avis. En revanche, l'arrêté du préfet maritime, lui n'intervient qu'à l'issue de la construction. Donc tout à l'heure, le porteur de projet a parlé d'un dépôt de dossier en 2014, donc ce sera en 2014 que se tiendrait la grande commission nautique. Par contre, l'arrêté lui n'interviendrait qu'en 2020. Alors quelles sont les perturbations induites par les énergies renouvelables et les éoliennes en mer ? Je vais passer très rapidement car cela a déjà été dit. C'est une création d'obstacles au-dessus et en dessous de la surface, cela peut perturber les appareils embarqués, notamment les radars, et cela peut également perturber les radars de surveillance, les liaisons hertziennes et les champs de vision, notamment des sémaphores. Alors les réponses qui peuvent être apportées sont de type réglementaire, international ou national, donc c'est le cas du balisage, puisque c'est international, ou des distances par rapport au radar, où là c'est une réglementation nationale. Les réponses peuvent être de type équipement sur les ouvrages, donc soit parce que l'on a évalué les impacts par rapport à la sécurité et qu'on les compense, soit parce que l'on va adapter les installations aux interventions de sauvetage, parce qu'il faut bien y penser, soit parce que l'on va mettre en place des équipements spécifiques pour la surveillance, soit le type de pratiques, on va réglementer les usages à proximité des parcs et délivrer une information, une formation ou entraîner les personnes qui auront à intervenir. Pour faire tout ceci, il faut commencer par des études préalables. Le maître d'ouvrage en a parlé, il doit étudier le trafic, il doit évaluer les usages, il doit analyser les risques. Pour le moment, tant que l'on n'a pas cela, on discute un peu dans le vide. On a besoin de ce préalable pour pouvoir commencer à travailler. Donc les prescriptions de balisage, je n'y reviens pas, on vous en a parlé, c'est une recommandation internationale. On a un service technique qui est un expert national qui assurera la coordination de l'ensemble des parcs éoliens en France. C'est-à-dire qu'on aura une vision d'ensemble, ce qui est pour nous important. Je passe une illustration, c'est de la peinture ou de l'éclairage. Ensuite, on peut adapter aussi la géométrie du parc aux usages, donc en terme d'interdistances entre éoliennes pour permettre la navigation, l'orientation par rapport lignes de courant, l'ensouillage des câbles quand cela est possible. Là encore pour permettre soit la pêche, soit

le mouillage qui est important. L'évaluation des impacts et compensations. Je parle assez rapidement, donc ce sont aussi bien les radars de surveillance, enfin les moyens de surveillance des CROSS, des sémaphores des ports, que ceux des systèmes embarqués. Le porteur de projet en a parlé, la SNSM aussi donc avec un pacte notamment sur les radars, et avec des mesures compensatoires qui ont déjà été décrites, et qui sont pour le moment génériques tant il n'y a pas eu les études. Là par contre, l'adaptation des installations aux interventions de sauvetage. Alors ce qui est demandé, c'est dans le cahier des charges, c'est un arrêt, une extinction des éoliennes à la demande des CROSS pour permettre l'intervention des moyens de sauvetage, que ce soit par mer ou par air. Alors je suis désolé pour l'impact paysager, mais le marquage des pales qui est très important pour les pilotes d'hélicoptères qui auraient à intervenir, il est difficile de se mettre en « stationnaire » en mer puisqu'il n'y a pas de point fixe. La mer bouge, donc le fait de marquer les pales quand elles sont arrêtées permet d'avoir des points fixes pour un pilote d'hélicoptère qui aurait à réaliser une intervention de sauvetage. Et enfin, ce qui est important, c'est d'identifier les éoliennes par des marquages, donc des numéros tout simplement, que quelqu'un qui a un problème puisse dire je suis au pied de la C12 ou de la 46. Le balisage cela a déjà été dit. Et un report sur les cartes.

Dorothée BRIAUMOND, membre de la CPDP

Il vous reste 30 secondes.

Marianne PIQUERET, chef de bureau activités maritimes et développement durable, préfecture maritime

La surveillance, donc l'industriel doit réaliser la surveillance aux abords et dans le parc et permettre la diffusion de l'information auprès notamment des CROSS qui auront donc un report de l'information pour pouvoir piloter les interventions. La réglementation des usages à proximité et à l'intérieur des parcs, les principes, c'est d'être cohérent avec nos voisins européens et au niveau national donc entre les différents parcs français. Ne pas exclure à priori les activités de pêches professionnelles des parcs éoliens, en adaptant les pratiques, c'est important ; c'est que l'on ne fera pas comme avant. Interdire la navigation de transit à moins de 500 m des parcs, autoriser les petits navires, donc pour le moment on est sur 25-30 m, mais cela dépend aussi du type de navires à proximité. Autoriser la navigation de plaisance, interdire les activités à moins de 50 m des éoliennes, adapter le tirant d'air, c'est-à-dire la distance entre les pales et la mer, faire la même chose qu'au Royaume-Uni dans un souci de cohérence. On se pose la question pour le moment de seuil météo notamment par temps de brume et la limitation de vitesse, pour le moment, on parle de 8 nœuds, mais cela c'est des choses qui doivent être encore discutées dans le cadre de la concertation et ce qui est important c'est l'information des usagers.

Dorothée BRIAUMOND, membre de la CPDP

Est-ce que je peux vous demander de terminer.

Marianne PIQUERET, chef de bureau activités maritimes et développement durable, préfecture maritime

La méthode, c'est un groupe de travail et donc un travail qui va se poursuivre puisque l'on en est au tout début du débat public Et donc les organisations de sauvetage, ce qu'il est important de retenir, c'est que cela restera sous la coordination du CROSS, donc c'est le CROSS qui

coordonnera et il faut qu'il y ait de la formation, de l'entraînement des différents intervenants. En fin de chantier, c'est plus facile, c'est un arrêté d'interdiction du préfet maritime autour du chantier, avec des avis aux navigateurs, des chiens de garde, c'est-à-dire des navires qui vont surveiller le secteur, et un plan de prévention, cela, cela a été déjà dit.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci beaucoup. Je donne la parole à la salle et je vais demander au maître d'ouvrage de regagner la tribune. Qui souhaite intervenir ? Que je puisse repérer les personnes qui ne se sont pas encore exprimées. Donc il y aura monsieur ici. Je vous rappelle pour la règle. Je vous remercie de vous présenter et vous avez trois minutes pour votre intervention merci.

Michel LACOUR, ingénieur, habitant du Croisic

Bonjour, je m'appelle Michel LACOUR, je suis résident au Croisic et je reviens sur les photomontages où l'on devrait voir les marquages des pales et le marquage des pylônes. J'ai aussi remarqué que dans vos photomontages, les pales sont toujours en position Y donc deux pales comme cela et une vers le bas. Cette position, elle est favorable parce que l'on voit moins les éoliennes et il serait intéressant que dans les photomontages, il y ait une partie, mettons 30 % des éoliennes qui soient représentées avec une pale verticalement en haut et deux pales vers le bas.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci. La réponse est au maître d'ouvrage.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Je retiens la proposition d'orientation différentielle des pales pour pouvoir la soumettre à notre prestataire et j'espère que l'on aura à ce moment-là un rendu visuel plus agréable ou plus adéquat. Sur la problématique des marquages des pales, le modèle d'éoliennes telles qu'il a été introduit dans le modèle de fabrication des photomontages, inclut le marquage normal des éoliennes avec la pièce de transition en jaune et le bout des pales, enfin des secteurs en rouge sur le bout des pales. Voilà.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci. Une question ici, s'il vous plaît.

Maxime HUGUET, guetteur sémaphorique, habitant de Saint André des Eaux

Maxime HUGUET, guetteur sémaphorique, je travaille dans les sémaphores. J'ai des questions à propos des missions qui vont incomber au CROSS et aux sémaphores. Quelle va être la réglementation à l'intérieur du parc éolien ? Quels vont être les moyens à l'intérieur ? On a parlé, je pense de caméras de surveillance. Est-ce que les CROSS auront et les sémaphores auront les images en temps réel du parc éolien ? Et puis des questions aussi sur les seuils météo. A quel moment on interdira la navigation à l'intérieur ? A partir de quel seuil ? Je suppose que ces questions ne sont pas encore traitées mais il serait important aussi, pour la formation des guetteurs et des membres partiels des CROSS, d'avoir des données parce que l'on se pose des questions.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci beaucoup. Donc deux questions.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Une seule réponse peut-être, après, plutôt à la préfecture maritime de pouvoir donner des éléments. Sur les moyens de surveillance inhérents au parc, effectivement aujourd'hui, on envisage des radars supplémentaires, on l'a dit, des moyens de surveillance visuels de type caméras orientable, voire des caméras avec signature infrarouge, et tous les relais aujourd'hui, et tous les contacts que l'on peut avoir dans le cadre du développement de cette approche de la sécurité maritime nous amène à coordonner l'ensemble de nos moyens d'intervention ou de surveillance avec les services de l'État pour que les CROSS, les sémaphores si besoin puissent à un moment donné prendre la main en permanence, pour certains outils, ou de manière ponctuelle et, au bénéfice de la sécurité, disposer des moyens qui seront sur zone.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Il y avait une question sur l'interdiction de la navigation. Est-ce que Mme PIQUERET et souhaite apporter quelques éléments ?

Marianne PIQUERET, chef de bureau activités maritimes et développement durable, préfecture maritime

Sur l'interdiction de la navigation, pour le moment, il n'y a rien de réellement fixé. La navigation de commerce, oui, sera interdite, bien sûr, par contre la plaisance, elle, sera a priori autorisée, de même que la pratique de la pêche. Sous certaines conditions, c'est ce que j'ai dit. Après, pour revenir sur à qui a été la surveillance, la surveillance, c'est bien de la responsabilité de l'industriel. En revanche, dans les moyens qu'il met en œuvre, il y a notamment la compensation des impacts sur ce qui serait le champ de vision du sémaphore ou l'impact sur le radar. En revanche, il est hors de questions qu'un guetteur se retrouve à surveiller des écrans de vidéosurveillance du porteur de projet. Ce qui peut par contre être envisagé, c'est qu'en cas d'intervention, il y ait un déport de l'information en direction du CROSS, parce qu'il est toujours intéressant de voir ce qui se passe. Mais sachant que la vidéosurveillance n'est pas un outil qui est utilisé, ni en sémaphores, ni en CROSS.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci. Mme.

Geneviève DORE BOURRIOT, professeur d'économie, habitante de Pornichet

Madame DORE BOURRIOT. En cas d'incendie des éoliennes, ce qui s'est déjà produit. Quels sont les principes de sécurité que vous avez ? Quels sont les principes de sauvetage ? Et quels moyens avez-vous pour éteindre un incendie sur une éolienne, qui peut se propager ? C'est déjà arrivé au Danemark.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci madame. Maître d'ouvrage.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Alors les incendies mentionnés au Danemark sont liés essentiellement à l'échauffement des boîtes de vitesses qui sont remplies d'hydrocarbures, d'huiles en l'occurrence. Et la particularité de la machine Asltom, c'est qu'elle n'en a pas. En l'occurrence, elle n'a pas ce risque là

en tout cas, qui est associé à l'échauffement des boîtes de vitesses qui a créé les incendies que vous mentionnez. Néanmoins, il y aura des éléments de sécurité individuelle sur les éoliennes pour pouvoir éventuellement répondre à une urgence de type feu. Mais les éoliennes ne sont pas habitées, il n'y a pas des gens en permanence sur ces éoliennes et dans le cadre de la maintenance, si jamais on devait intervenir, on mettra les moyens pour pouvoir éteindre ces incendies, dès lors qu'ils seraient signalés. Mais encore une fois il n'y a pas des personnels en permanence sur chacune des éoliennes.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Monsieur.

Rémi GAUTRON, Guérande Environnement

Oui, j'ai noté plusieurs choses au cours de...

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Vous pouvez vous représenter, monsieur, s'il vous plaît.

Rémi GAUTRON, Guérande Environnement

Rémi GAUTRON, Guérande environnement. J'ai noté un certain nombre de choses au cours de toutes les diapositives que nous avons vues et je ne peux pas toutes vous les raconter, parce que le temps est compté. Mais j'ai quand même noté que dans les documents projetés par les promoteurs du projet, y compris par sur les dernières diapositives de la préfecture maritime. Moi, je ne vois sur vos images que des éoliennes munies au pied de jackets. Or, depuis le début, et depuis très longtemps, on nous dit que ce sont des monopieux, donc il faut arrêter de tromper les gens. Il est bien clair qu'au début vous aviez prévu des jackets et cela apporte de l'eau à mon moulin, mais vous vous êtes aperçus assez vite mais trop tard. Alors l'argument de jacket, c'était du travail, des emplois pour répondre aux politiques que j'ai entendu derrière qui ont toujours les beaux discours. C'était du travail pour STX. A Saint-Nazaire, on va fabriquer les jackets et puis quelque temps plus tard, on va sous la mer, on s'aperçoit qu'il est une biodiversité mais cela il ne faut pas trop en parler mais il y a surtout une roche qui est pourrie et on ne pourra pas implanter des jackets. Jacket, c'est des pieds type tour Eiffel. Donc, au début, on nous a dit il n'y aura pas de forage, il n'aura pas de pieu battu. Il y aura des jackets et cela fera de l'emploi. Bon, moi je regrette que dans vos documents vous continuiez à nous présenter des images fausses, et moi je pose une question à Mme SAYARET, voire au promoteur : est-ce que l'on peut avoir une petite subvention pour présenter au public des documents aussi luxueux que ceux qu'il y a entrée de la salle ? Parce que nous aussi on a des choses à dire mais l'on n'a pas vos moyens. Et je rajoute pour les Croisicais qui connaissent bien ce problème. Puisque j'ai bien retenu le mot de M. PEREON. Avant le marin et le bateau craignaient l'arrivée de la terre, maintenant on craint l'arrivée du bateau. Alors que se passera-t-il ? Vous connaissez mon propos, mais que se passera-t-il ? Je peux vous projeter en 2020 et quelques. Allô, allô, ici Éric A2, panne de moteur, panne de gouvernail, houle forte, je suis dans le jeu de quilles. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Alors je vous pose une question, vous téléphonez aux Croisicais qui ont l'habitude. Vous leur dites préparer vos bottes, préparer les sauts, préparer les pelles, il y a du boulot. Et cela personne ne peut m'assurer, moi qui ai vécu cinq marées noires, et à chaque fois on m'a dit c'est la dernière. Et à chaque fois on a été ramasser les oiseaux mazoutés. Donc à quand la prochaine marée noire, parce que j'ai bien entendu dans tous les propos, que c'était un obstacle sup-

plémentaire. Je viens de voir qu'il y a 350 000 t de pétrole/jour qui passe là au large. Alors le rail de Mme, j'ai oublié son nom, de la préfecture maritime passait au large, mais l'on a vu tous les tracés qui rentrent vers une usine pétrochimique à Donges, donc à l'estuaire de la Loire, donc un obstacle supplémentaire. Un pétrolier dans un jeu de 80 quilles, je vous prévois un beau résultat. Quoi que M. le préfet maritime me dise M.GAUTRON : après l'Érika tout est prévu, maintenant. Mais cela, on m'a dit cela à chaque marée noire.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci monsieur. Si vous voulez bien reprendre le micro. Merci monsieur. Juste pour vous dire moi je leur réponds sur ce qui me concerne sur votre interpellation bien sûr, pas sur le fond de la sécurité. Vous avez parlé de luxe du document, je vais juste vous dire qu'il n'est pas dans l'ordre des choses que la commission particulière du débat public, pas plus que la commission nationale ne produise des documents de luxe, donc je réponds pour moi. Par contre, vous avez la possibilité de produire un cahier d'acteur et on peut dire que le cahier d'acteur aura une qualité, je n'aime pas le mot luxe et je ne pense que ce n'est pas notre objet ici, mais aura une qualité tout à fait honorable. Par rapport à ça d'accord. Ensuite on peut par rapport à votre demande, on peut aussi parler éventuellement d'études d'expertises complémentaires. Ce n'est pas la commission particulière qui pourra en décider, mais si plusieurs demandes, une expertise ou une étude complémentaire qui pourrait se traduire par un graphisme de qualité, je ne parle pas de luxe. La commission particulière pourra en faire la demande à la commission nationale, si cela concerne la CPDP.

Rémi GAUTRON, Guérande Environnement

Moi, je m'adressais au promoteur du projet, qu'il joue le jeu, qu'il nous verse une subvention et nous on va éditer aussi nos photos, nos documents. Eh bien oui pourquoi pas, j'ai écouté. Je terminerai mon propos, on m'a dit aujourd'hui que certaines associations ou certains groupes professionnels avaient déjà touché des chèques en mesures compensatoires préventives.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Alors, on ne va pas rentrer M. dans un discours de délation. Déjà première chose, non mais ce que je veux dire, c'est quand même un risque, et de racontars. Moi en tout cas je ne rentre pas dans ce jeu-là et si vous voulez garder votre indépendance comme la commission particulière, si vous voulez garder l'indépendance, il faut avoir aussi l'indépendance de ses moyens. Donc ne comptez pas sur moi pour faciliter ce genre de choses. Si vous voulez bien, pardon, répondre à la question.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Oui, alors il y avait une question sur les jackets s'il vous plaît.

Marianne PIQUERET, chef de bureau activités maritimes et développement durable, préfecture maritime

Il y avait deux questions effectivement, une sur les jackets et une sur les marées noires. Je répondrai sur les jackets et Jean-Philippe sur la suite. Sur les jackets, pourquoi est-ce qu'on voit effectivement vous avez raison dans notre présentation des photos sur jackets. Il y a deux raisons à cela, d'une part, Alstom a installé à terre au Carnet, une première éolienne, il se trouve, si vous allez la voir, que vous constaterez qu'elle est effectivement sur un mor-

ceau de jacket et donc quand on la prend en photo, il y a effectivement un morceau de jacket sur l'éolienne. Allez voir au Carnet. Pourquoi est-ce qu'ils ont fait cela ? Parce qu'effectivement le jacket est une des fondations possibles pour le parc éolien et que Alstom voulait étudier les efforts résultant de l'éolienne sur la fondation. Par ailleurs, ils avaient fait des simulations des photomontages d'éoliennes en mer en représentant effectivement des jackets parce qu'à l'époque, il y a quelques années, on pouvait penser que c'était la meilleure solution sur ce site. On a fait depuis, on l'a signalé, des études, et notamment des études géotechnique, qui nous ont montré, et vous l'avez dit à juste titre, que ce n'était pas la solution la plus adaptée à ce site du fait du sous-sol. A ce stade des études comme on l'a indiqué tout à l'heure c'est le monopieu qui paraît le plus adapté et donc là-dessus, on l'a dit et redit. Et par ailleurs, oui sur les emplois c'est là-dessus que je voulais vous répondre. Sur les emplois pour STX, cela ne veut pas dire, ce n'est pas parce qu'il n'y aura pas des jackets sur chaque éolienne que cela veut dire pas d'emplois pour STX. STX peut se positionner sur la construction de navires, peut se positionner sur la sous-station. On l'a mentionné, il y a un poste électrique en mer et sachez que STX sait en construire avec des partenaires, et d'ailleurs en construit un pour DONG Energy, notre partenaire, sur un de ces parcs. Également, on a mentionné qu'il y avait des pièces de transition sur les éoliennes, entre l'éolienne elle-même et la fondation. Là aussi, c'est un marché prometteur pour STX qui l'intéresse. Donc nous sommes régulièrement en discussion avec eux et ces parcs éoliens en mer représentent une opportunité pour STX sur d'autres éléments que les seuls jackets.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Un tout petit complément. Je ne vais justement pas refaire la réponse du préfet maritime qui avait extrêmement répondu clairement sur le sujet de la problématique Erika. Je rappellerai juste que l'Erika c'est cassé en deux, c'était très au large sans autre obstacle devant lui simplement pour la qualité des soudures de sa coque, et de la vieillesse qu'elle représentait. Donc en l'occurrence des obstacles en mer il en existe, on n'en ajoute, on en enlève, il y a des phares, il y a des bateaux, il y a des mobiles. En général, ce ne sont pas les éoliennes qui viennent à cogner les bateaux, c'est plutôt le contraire. Donc en l'occurrence, le meilleur moyen de répondre à cela et la problématique potentielle de toute pollution puisque vous l'évoquiez, l'Erika était à plus de 20 nautiques lorsqu'il a commencé à se fracturer en deux. Et dans ces conséquences-là, on a juste une chose à faire, c'est de prévenir, de mettre en place tous les moyens disponibles pour la surveillance, la sécurité, et c'est comme cela que l'on lutte contre les problématiques d'accident en mer. Si vous suivez « l'écho de la marine nationale » sur le sujet, ils sont de toujours parcheminés, c'est toujours le même sujet. L'événement que l'on attend jamais arrive et on doit l'appréhender, on doit faire tous les scénarios critiques envisageables pour préparer ces situations-là. Et c'est comme cela que l'on s'améliore, ce n'est pas en enlevant les phares en mer pour éviter de les cogner, ce n'est pas en enlevant les hauts-fonds. C'est en préparant les gens qui sont à la navigation et les moyens qu'on leur donne en termes de surveillance et d'usage.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci. Je donne la parole à la salle de nouveau. Qui souhaite s'exprimer. M.

Alain GENTIL, technicien dans un bureau d'étude, habitant de Guérande

Bonsoir, Alain GENTIL citoyen de Guérande. Bon d'abord une remarque un petit peu générale et si vous me le permettez, je suis un peu insatisfait, disons au moins de certaines ré-

ponses des porteurs de projet. Je trouve que par rapport aux questions qui ont été posées par certains participants dans la salle, les réponses ont ditons, pour le moins, manqué parfois de précision voir certaines questions n'ont pas trouvé de réponses me semble-t-il. Notamment il a une question qui a été posée sur la répartition, comment dire, des ressources qui pourraient être générées par le projet entre les différentes communes et la personne mentionnée une différence semble-t-il, moi je n'ai pas vérifié l'information, mais entre Préfailles et le Croisic. Bon sur cette question là il ne me semble pas que vous ayez répondu. Bon bref, je ne vais pas trop m'étendre car le temps est compté mais moi je suis un petit peu insatisfait. Alors je veux bien croire que peut-être le projet n'est pas encore suffisamment mûr et qu'il y a peut-être certaines questions techniques qui ne sont pas résolues mais dans ce cas-là je trouve qu'il serait bien que vous présentiez les alternatives, c'est-à-dire pour l'implantation comment cela se passe si il y a, si cela se fait par battage ? Comment cela se passe si ça se fait par forage ? Quelles sont les conséquences en fonction, si c'est cela les deux techniques possibles bon, que vous nous fassiez un petit peu une présentation je dirais objective et précise de comment cela se passe et quels sont les impacts attendus, possibles de ces différentes techniques. Moi, deux questions. C'est par rapport à toutes, comment dire la compréhension que l'on peut avoir d'un tel projet et de ses impacts notamment environnementaux, je suis surpris que l'on ne fasse jamais référence aux parcs existants ailleurs. J'imagine qu'il y a un certain recul les parcs éoliens en mer existent, alors je ne sais pas depuis combien de temps mais me semble-t-il depuis plusieurs dizaines d'années dans certains pays. Donc on doit pouvoir disposer d'étude de l'impact à la fois en phase chantier et ensuite en phase d'exploitation. Là, il me semble qu'à aucun moment dans la soirée on ait parlé de cela, comme si on redécouvrait tout là à l'occasion de ce projet et l'on ne s'inspire absolument pas des expériences à l'étranger. Mon autre question, c'est quel est le rôle ? Alors c'est une question que j'adresse aussi bien aux porteurs de projet qu'à la commission. Je ne comprends pas très bien les rôles respectifs du porteur de projet, enfin du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics. Par exemple, une des questions que je me pose, c'est qu'il va y avoir, il va falloir trancher Peut-être sur certains points trancher entre la sécurité et l'impact écologique, notamment l'enfouissement ou pas des câbles sous-marins, enfin des câbles qui seront posés. Et ma question, c'est qui va trancher cela, parce qu'il peut y avoir contradiction entre les aspects environnementaux et les aspects sécurité, donc est-ce que c'est le porteur de projet qui décide finalement de la solution retenue au final ou bien est-ce que l'État et les pouvoirs publics n'ont pas un moyen aussi de faire valoir l'intérêt général ?

Dorothée BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci monsieur de votre question. Alors questions multiples.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Sur la taxe, je crois qu'on a donné les éléments. En fait, il faut se référer au texte d'origine qui est la loi de 2010 qui définit les modalités de répartition et ce déséquilibre, il est lié en l'occurrence à ce texte comme il est élu. Après, il faut que l'on revérifie tous les chiffres qui ont été notés dans ce qui a été présenté dans le dossier du maître d'ouvrage et en l'occurrence encore une fois il s'agit d'un texte, d'une loi qui a été éditée par les services de l'État et qui définit les modalités de cette taxe et la répartition. C'est-à-dire que l'on a définitivement rien eu à dire nous maître d'ouvrage sur le sujet. Donc cela c'est pour le premier point. Pour les alternatives ce serait peut-être un peu long à ce stade de redéfinir ou de représenter des éléments relatifs aux impacts de chacune des solutions mais je vais revenir peut-être sur un

aspect plus général, le projet et son impact environnemental et les retours d'expérience ce que l'on a sur les parcs existants. On l'a mentionné tout à l'heure, DONG Energy a été la première compagnie, la première société à installer des parcs en mer il y a 20 ans et a lancé toute une série d'études spécifiques sur le suivi écologique, sécurité maritime de ces parcs. Alors tous ces éléments-là sont en ligne, mais on pourra en me mettre le lien, mais pour donner juste quelques éléments et juste un petit élément d'appréciation, on ne réinvente pas tout, mais l'on est obligé de tout refaire, ça c'est sûr, parce qu'il est difficile de transposer, en tout cas en particulier sur les aspects environnementaux, une expérience qui n'est que dédiée à un site et je peux vous en donner effectivement des exemples, des illustrations : les phoques ont quitté le parc de Horns Rev pendant la période de construction, sont revenus et revenus plus nombreux après. La biodiversité a un petit peu augmenté sur ce site mais au titre des poissons, au titre des biocénoses de fonds que l'on avait là-bas, donc il y a vraiment une littérature importante que l'on a utilisée, que l'on regarde effectivement mais rien est immédiatement transposable. C'est pour cela que l'on a besoin de mener nos propres études sinon je pense que l'on nous le reprocherait. Cela c'était sur les aspects environnementaux, il y avait aussi une problématique sur l'enfouissement des câbles.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Le rôle respectif entre maître d'ouvrage et pouvoirs publics.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Oui, là c'était dans la désignation de la problématique de la sécurité maritime, arbitrage, aspect environnemental, aspect sécurité maritime au titre de l'enfouissement. Alors je ne dirai qu'une seule chose à ce sujet là, le maître d'ouvrage, tant qu'il peut le faire, ensouillera ses câbles pour des raisons de durabilité de ces câbles, c'est-à-dire qu'il faudrait vraiment une impossibilité définitivement technique qui l'empêche de le faire pour ne pas le faire. C'est-à-dire qu'un câble qui est laissé libre, d'abord il y a des risques d'accroche, définitivement, donc on a dans le cahier des appels d'offres, des objectifs qui sont liés à tout faire ce qui est possible, faisable d'un point de vue technico-économique pour l'ensouillage de ces câbles, donc cela est au titre de la sécurité maritime. Et dans l'évaluation de la durée de vie de ces câbles en mer, avec justement aussi le retour d'expérience, ne pas les protéger, ne pas les ensouiller, c'est s'assurer de devoir les changer à une vie intermédiaire de la vie du parc qui serait plus cher en l'occurrence dans l'exportation de ce parc. Donc notre rôle c'est...

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Pardon si vous voulez un complément de questions.

Alain GENTIL, technicien dans un bureau d'étude, habitant de Guérande

Excusez-moi, je ne connais pas bien la définition du terme ensouillage, mais il me semble qu'il y a deux possibilités pour protéger un câble : on peut creuser et donc l'enfouir, donc auquel cas, quand même au niveau écologique, il y a d'éventuels problèmes, mais on peut aussi le recouvrir, on peut apporter des matériaux pour le recouvrir, donc ce n'est pas la même chose. Je ne sais pas ce que vous entendez par ensouillage c'est pour ça j'aimerais bien que Mme la présidente l'a dit, essayer d'utiliser des termes que tout le monde comprendre parce que ensouillage, ce n'est pas immédiat. Merci.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Alors l'objectif du maître d'ouvrage, c'est de protéger, par différentes techniques possibles. La première effectivement que de l'enfouir dans le sol, lorsque l'on a des sédiments meubles, on imagine que c'est un petit peu plus facile que lorsque l'on a de la roche. Il existe aujourd'hui des modalités de tranchage de la roche qui nous permettraient de positionner le câble sous la roche et de recouvrir la partie tranchée qui serait pour le coup extrêmement limitée en termes de largeur par rapport au câble, parce qu'il y a un effort qui est vraiment localisé de recouvrir cela de gravats, de tranchage. Et l'impact écologique interne, il serait de la même nature, il serait moindre en l'occurrence, de même nature néanmoins, que si l'on devait simplement poser le câble et le couvrir avec des matériaux de protection qui pourraient être de l'enrochement suffisant pour éviter que le câble ne bouge ou ne soit accroché. Là, on rejoint une problématique environnementale. Il a été évoqué la possibilité d'effet récifal de ces protections de câbles. Alors sur le sujet des récifs artificiels, c'est un projet que l'on a mené historiquement avec le COREPEM dans la région. Il y a un vrai sujet à regarder au bénéfice des ressources halieutiques mais toute forme de récif artificiel, quelle qu'elle soit, c'est aussi un impact en l'occurrence. Donc le bénéfice, il doit être évalué sur une vision strictement scientifique et à ce moment-là un récif artificiel, c'est un impact, et puis après on peut regarder le bénéfice au titre des usages, le coût puisque je vois que l'on fait appel à l'argent, je le connais bien en l'occurrence, il est totalement compatible avec les projets de réduction et de compensation que l'on pourrait avoir à mener sur zone.

Dorothée BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci. D'autres questions ? Monsieur.

Christian CANNONE, conseiller général du Canton, habitant du Pouliguen

Christian CANNONE, conseiller général du canton. Je ne pensais pas réintervenir mais je crois que le problème financier a été évoqué et je ne suis pas non plus tout à fait satisfait de la réponse. Tout d'abord, je ne suis pas convaincu que ce soit la loi 2010 qui pose problème, je pense que c'est plutôt le décret d'application qui a suivi. Ce qui n'est pas tout à fait la même chose puisque la loi est votée et que c'est peut-être dans notre rôle de signaler qu'il y a peut-être quelque chose qui a été mal compris ou mal interprété par la volonté du législateur. Ce que le législateur a voulu, si j'ai bien compris, c'était que toutes les communes qui étaient impactées à une certaine distance, soient... il y ait une compensation en fonction de la population. Ce qui a été fait c'est que l'on a impacté la totalité de la population même si un seul quartier est impacté. C'est-à-dire qu'on tient compte de la totalité d'une grande ville même si quelques centaines d'habitants sont impactés alors que pour notre petite ville où toute la population, pratiquement toute la surface est impactée, on a que notre population. Et je pense que ce n'était pas une volonté du législateur, c'est pour cela que c'est peut-être l'occasion dans cette commission de signaler ce point pour établir quelque chose qui n'a jamais été appliqué, par la force des choses, puisqu'il n'y a pas de parc éolien aujourd'hui. Donc si on peut rectifier et la question de M. BIAILLE été pertinente, c'est peut-être notre rôle ici de signaler quelque chose qui ne nous paraît pas clair, ni sain. Imaginons, peut-être, un parc éolien à proximité de Marseille avec 3000 habitants de Marseille impactés et toutes les villes autour. Marseille prendrait la totalité de la taxe, donc ce n'est pas la volonté du législateur, c'est peut-être une erreur dans la rédaction d'un décret et c'est peut-être l'occasion dans cette commission de le signaler. Je vous remercie.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci de votre commentaire. Y a-t-il une question ? Madame. Je vous en prie. Vous allez vous présenter au micro. Pour l'enregistrement.

Michelle GUELLARD, Maire du Croisic

Oui, bonsoir à nouveau à vous tous. Je suis madame GUELLARD le maire de la ville du Croisic. Pour répondre à la question de M. CANNONE, nous n'avons pas attendu cette réunion pour saisir les services fiscaux, donc c'est fait ,mais on n'a pas de réponse aujourd'hui mais nous avons aussi saisi très rapidement quand nous avons vu ce document nous avons saisi les services fiscaux justement pour faire prévaloir que la commune du Croisic était la plus proche effectivement du banc éolien.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci. Il y a encore du temps pour les questions et commentaires. Je vous en prie. Oui Monsieur.

Michel LACOUR, ingénieur, habitant du Croisic

Michel LACOUR, résident au Croisic. Je voudrais savoir, est-ce que du fait de l'implantation du parc avec de nombreuses éoliennes, il va y avoir une implication sur la température de l'eau de la mer ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

En fonctionnement les éoliennes qui produiront le courant donc exporteront un courant à 33 kV dans les éoliennes et inter-éoliennes, il y a 220 000 V comme on l'a dit. Donc l'idée aujourd'hui, c'est que toute chaleur diffusée, c'est de l'électricité perdue, comme on le sait. Donc le dimensionnement des câbles, leur tension, c'est la raison aussi pour laquelle aussi on a un poste en mer qui permet de transformer en mer l'électricité et qui permet d'éviter de ramener plusieurs dizaines de câbles à terre et d'en limiter donc le nombre à deux et donc aussi de limiter la diffusion thermique et la perte qui serait associée, donc ça c'est pour l'optimisation, j'allais dire, donc on évite à tout prix cette déperdition de chaleur. Ensuite, on a eu des retours d'expérience, on a fait des calculs de dispersion de chaleur sur les câbles parce qu'il y a toujours malgré tout un échauffement. En l'occurrence, il est inférieur à 0,1 °C à 1 m. Voilà donc, compte tenu du fait que l'on est dans des eaux relativement tempérées, que l'on a des brassages liés à la marée, on n'arrive absolument pas à démontrer qu'il y a une augmentation à l'échelle du parc que l'on pourrait mesurer en l'occurrence.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Monsieur prenez le micro parce que sinon on ne vous entend pas. Merci.

Michel LACOUR, ingénieur, habitant du Croisic

Je pensais plus du fait de l'aérodynamisme et des écoulements d'air.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Alors en l'occurrence, oui, les éoliennes génèrent de la turbulence, puisque si on les mettait toutes les unes accolées aux autres cela servira à rien, on ne produirait rien. C'est la raison aussi pour lesquelles l'équilibre est aujourd'hui entre 900 et 1000 m d'éloignement puisque l'on a une rose des vents qui nous amène des vents du noroît du suroît, un peu moins de

l'Est mais en l'occurrence on a aussi optimisé le parc dans ce contexte-là parce que chaque traînée constitue une perte productible au titre de la production du parc. Et sur les échauffements, je n'ai pas de données à vous apporter aujourd'hui sur l'échauffement de l'air lié à la rotation des pales, donc je regarderai cet élément-là.

Michel LACOUR, ingénieur, habitant du Croisic

En fait, c'est l'échange entre l'air et l'eau qui est augmenté dû aux tourbillons, dû aux écoulements de l'air.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Oui, c'est pour cela que je vous disais qu'il faut que l'on regarde car comme on le disait on a environ 25 m entre le bas des pales et le haut ce qui constitue en soi une zone de non turbulence parce que l'on est vraiment en bout de pales, et que les turbulences sont dans l'axe du retord donc plutôt à 100 m de haut et que là aussi des écoulements d'air, entre guillemets, diluent toute forme d'échauffement, mais je n'ai pas d'éléments chiffrés à vous donner ce soir et j'essaierai de regarder cela.

Michel LACOUR, ingénieur, habitant du Croisic

Merci.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Dernière question. Monsieur.

Jean-Pierre BARBIER, Association Pen Piriac

Oui Jean-Pierre BARBIER, Pen Piriac. Je voudrais revenir sur la question de la ressource halieutique, vous avez indiqué sur le site et également tout à l'heure que l'expérience de DONG Energy montrait que la ressource halieutique s'améliorait, enfin était plus importante dans le cadre des projets de DONG Energy au Danemark, je suppose. Hors ces projets sont des projets qui sont avec des jackets, alors je voudrais savoir si on a, d'après les études qui ont été faites sur la ressource halieutique, si on sait quelles sont les raisons, quelles sont les explications de l'augmentation de la ressource halieutique ? Est-ce que c'est justement ces jackets, mais dans votre projet vous êtes avec des monopieux, donc on n'aurait pas cet effet de récifs artificiels, ou est-ce que c'est simplement le fait qu'il y a moins de circulation de bateaux, je ne sais pas enfin ? Est-ce que vous pouvez un peu élaborer sur cette question ? merci.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci. Le maître d'ouvrage.

Marianne PIQUERET, chef de bureau activités maritimes et développement durable, préfecture maritime

Juste une précision, non ce ne sont pas des jackets sur le site de DONG. DONG a construit aujourd'hui 13 parcs éoliens en mer, 90 % utilise des monopieux donc la même technique que celle prévue à Saint-Nazaire et 10 % restants utilise la fondation gravitaire en béton posée au sol. Donc en fait leur expérience est extrêmement comparable à la technologie employée sur ce projet.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Sur l'effet récifal ensuite, quelle que soit la typologie des fondations que l'on va utiliser, on va créer à un moment donné un point de fixation pour les poissons, instantanément. Vous mettez une épave, vous mettez un objet dans l'eau dans l'heure qui suit, vous allez avoir des poissons qui vont s'agréger autour, en général pas toujours les espèces que l'on attend, mais de ce fait cela constitue un abri donc on a des poissons qui arrivent. Donc il y a ce premier effet-là. Y'a l'effet réserve, abri, on l'appelle comme l'on veut. L'effet récifal, il pourrait être associé aussi à n'importe quelle structure, jacket, monopieu, fondation gravitaire, cela dépend finalement de la surface qui est mise à disposition des organismes marins qui vont venir coloniser. Et en l'occurrence, on peut refaire un calcul rapide mais un monopieu cela représente quand même quelques dizaines de mètres carrés supplémentaires par rapport à l'existant et ce n'est pas les mêmes mètres carrés que ceux qui étaient au fond, donc on change la nature néanmoins, de cet habitat, et créer cet effet dont vous parlez. Après pour avoir une notion de bénéfice récifal sur la ressource halieutique, il faut passer à des grands autres dont on parlait tout à l'heure qui sont les récifs artificiels pour créer vraiment des surfaces déployées soit plus importantes, des abris qui soient dédiés et ce que l'on appelle des effets de couloir biologique entre différents modules d'effet récifal qui pourrait à l'échelle du parc, si l'on devait le déployer, mais dans une manière concertée, créer de la ressource. Mais instantanément, on est sur les parcs de DONG que vous évoquez avec une augmentation de ressources ponctuelles mais il faut souvent aussi considérer que sur les fonds meubles, les fonds sableux, on a une biodiversité un petit peu moindre de temps en temps, et que là on change la nature du substrat et de l'habitat, donc on crée un nouvel habitat et on crée de l'intérêt pour un certain nombre de ressources halieutiques.

Dorothee BRIAUMOND, membre de la CPDP

Merci, nous allons arrêter là. Je vous remercie à tous d'avoir respecté vraiment le cadre et si bien que nous terminons à la seconde près par rapport à l'horaire prévu et je laisse la présidente conclure.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Ce n'est pas une conclusion, je rebondirai sur la prise de parole de M. mais je crois qu'il est parti, mais en tout cas c'est enregistré qui nous a parlé de l'esprit des lois et du décret d'application. Mme a ajouté sa démarche et précisé l'objet de nos rencontres, de l'expression du public que de faire remonter au maître d'ouvrage et à ceux qui sont concernés vos opinions, vos questions. Alors pour qu'il y ait de plus en plus d'opinions exprimées sous toutes les formes, je vous rappelle la prochaine réunion donc le 3 mai à Saint-Brévin, avec toujours cette approche généraliste en première partie, puis une approche spécialisée. On a balayé beaucoup de thèmes ce soir, certains comme la pêche à la Turballe, certains thèmes seront approfondis, je vous invite bien évidemment à nous y retrouver. N'oubliez pas non plus qu'il y a un site Internet, n'oubliez pas la réalisation de cahier d'acteur, n'oubliez pas non plus que vous avez à votre disposition et derrière on vous en distribue. Si vous le souhaitez, vous pouvez en emporter, non pas pour faire une liste de course mais pour le distribuer à certains qui ne pouvait pas se déplacer. N'oubliez pas le débat mobile, tous les supports sont tout à fait importants. Merci en tout cas aux invités, merci au maître d'ouvrage, merci surtout à vous de vous être déplacés, de la qualité de votre écoute et merci à la régie et à bientôt. Bonne soirée.